

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE CLI de FLAMANVILLE
Du 22.02.2018

Présents :

Collège des élus:

NOUVEL Valérie (Présidente)
LEPETIT Jacques (Vice-président)
HOULLEGATTE Jean-Michel (Sénateur)
GALBADON Grégory (Député)
FORTIN Jean-Paul (Conseiller Départemental)
ROUSSEAU François (Conseiller Départemental)
LEFAIX-VERON Odile (Conseillère Départemental)
DRUEZ Yveline (Déléguée communautaire du Cotentin)
BURNOUF Élisabeth (Déléguée communautaire du Cotentin)
LE BRUN Bernadette (Déléguée communautaire du Cotentin)
FAUCHON Patrick (Délégué communautaire du Cotentin)
COLLAS Hubert (Délégué communautaire du Cotentin)
GIROUX Bernard (Délégué communautaire du Cotentin)
ARLIX Jean (Délégué communautaire du Cotentin)
BAUDIN Philippe (Délégué communautaire du Cotentin)
VIGNET Hubert (Délégué communautaire du Cotentin)

Collège des associations de protection de l'environnement:

ROUSSELET Yannick (GREENPEACE)
VASTEL Guy (ACRO)
ANGER Didier (CRILAN)
CONSTANT Émile (CREPAN)
MARTIN Jean-Paul (AEPN)
HELLENBRAND Bernard (SLC)

Collège des organisations syndicales :

LUCE Patrick (FO)
LENOURY Emmanuel (CFDT)
SOBECKI Jean-François (CGT)

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique:

BARA Simona
TESSON Hélène (Ordre pharmaciens)
LARUE Jean-Pierre
BOUST Dominique
FOOS Jacques
LEGER Bruno (Chambre d'agriculture)
AUTRET Jean-Claude

Assistaient également à la réunion :

PICAND Jean-Marc (Sous-préfet coordonnateur EPR)
SIMON Cyril (Sous-préfecture de Cherbourg)
ALRIC Pénélope (Préfecture de la Manche)
HERON Hélène (ASN)
ZELNIO Eric (ASN)
MICHOUUD Bertrand (EDF)
BRASSEUR Stéphane (EDF)
LE GRAND Philippe (EDF)
JAOUADI Seif Eddine (EDF)
LUNEL Emmanuel (Chargé de mission CLI)

Excusés :

PIERALTA Didier (Conseiller Régional)
MARGUERITTE David (Conseiller Régional)
PILLET Patrice (Conseiller Départemental)
COQUELIN Jacques (Conseiller Départemental)
HEBERT Dominique (Conseiller Départemental)
LEMONNIER Thierry (Délégué communautaire du Cotentin)
MARION Élisabeth (Déléguée communautaire du Cotentin)
LEFEVRE Daniel (CRPBN)
CAMUS Jean Claude (CCI)
GOURLET DE RUGY Vincent
DURCHON Christiane (CRILAN)
LATROUITTE Pascal (CFE-CGC)

ORDRE DU JOUR

Élection des membres du bureau de la CLI Flamanville par les membres de l'assemblée

Début de l'assemblée générale.

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 10 octobre 2017.

2. Événements survenus sur le site de Flamanville depuis la dernière CLI, du 10 octobre 2017. (EDF - ASN)

- Non-respect des règles générales d'exploitation lors du redémarrage du réacteur n°1 du CNPE de Flamanville - Incident de niveau 1. (Exploitant – ASN)

- Anomalie affectant le système de surveillance de l'intégrité des combustibles lors de leurs manutentions - Incident de niveau 1. (Exploitant – ASN)

3. Bilan 2017 sur les lettres de suites d'inspections effectuées par l'ASN : Typologie des anomalies, types de circuits, facteur humain, inspections planifiées ou inopinées, recommandations, satisfaction des réponses apportées. (ASN)

4. Bilan du CNPE Flamanville 2017 et présentation du programme industriel 2018. Point sur la rencontre d'affaire organisée par EDF et la CCI afin de préparer les visites décennales en faisant intervenir les sociétés locales. (EDF)

5. Bilan de l'exercice de la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) sur le CNPE Flamanville. (EDF)

6. Point d'étape sur dossier de demande d'autorisation de modification au titre de l'article 26 du décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux rejets du site de Flamanville. (Fla1&2 et Fla3 - ASN)

7. Point sur l'avancée des travaux du chantier EPR. Présentation des calendriers 2018 et 2019. Focus sur la démobilisation des intervenants. (EDF)

8. Lors de la dernière assemblée générale de la CLI du 10 octobre 2017, l'exploitant a présenté un Incident de niveau 2, dû à la tenue au séisme des systèmes auxiliaires des groupes électrogènes. Les travaux sont-ils terminés ? (EDF – ASN)

9. Dégagement de fumée résultant du contact d'huile avec une source de chaleur sur le site de l'EPR – 200 personnes évacuées. (Exploitant)

10. Point d'avancement sur les 699 tenues contaminées. Où en est-on sur le dossier pour la reprise des déchets ? Origine des tenues ? (EDF – ASN)

➤ **Election des membres du bureau de la CLI Flamanville par les membres de l'assemblée**

Mme la Présidente.- Quand le Président change, il réélit ses Vice-Présidents et renomme toute l'assemblée. De par la loi, c'est le Président du Département de la Manche qui est Président des CLI. Et il peut ensuite déléguer cette présidence. Le mandat des membres de la CLI n'est pas le même que celui des conseillers départementaux, de la date de leur élection à la fin de la période d'élection. Tout est lié au Président. Comme nous avons changé de Président, suite à l'impossibilité pour Philippe Bas de poursuivre son mandat, pour cause de cumul de mandats. Donc : nouveau Président et nouvelles élections pour l'ensemble.

Le Président Marc Lefèvre ma redésignée Présidente de la CLI de Flamanville. De même que Yveline Druetz a été reconduite dans ses fonctions de Présidente de la CLI ANDRA et Gabriel Daube a été nommé pour la CLI AREVA, suite à l'évolution de la réglementation liée aux compositions des CLI.

La nomination des membres des CLI est du ressort du Président du Département. C'est lui qui décide librement de cette composition. Une fois qu'il a défini cette composition, il la soumet au vote de l'assemblée départementale. Dans le cas présent la composition de la CLI proposée par le Président du Département a été votée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers départementaux lors de la session du 18 janvier 2018. Nous nous réunissons en AG aujourd'hui avec cette nouvelle configuration de CLI.

Je vous rappelle que nous retrouvons toujours quatre collèges. La loi n'a pas évolué là-dessus.

✓ **Collège Elus**

Titulaires

Grégory Galbadon, député

Jean-Michel Houllégatte, sénateur

David Margueritte, conseiller régional

Didier Péralta, conseiller régional

Suppléants :

Hubert Dejean de La Batie, conseiller régional

✓ **Conseils départementaux :**

Titulaires

Valérie Nouvel, conseillère départementale

Jacques Coquelin, conseiller départemental

Patrice Pillet, conseiller départemental

Dominique Hebert, conseiller départemental

François Rousseau, conseiller départemental

Jean-Paul Fortin, conseiller départemental

Suppléants :

Christelle Castelein, conseillère départementale

Françoise Lerossignol, conseillère départementale

Odile Lefaix-Véron, conseillère départementale

✓ **Délégués communautaires**

Titulaires

Jean Arlix, délégué communautaire du Cotentin

Philippe Bodin, délégué communautaire du Cotentin.

Elisabeth Burnouf, déléguée communautaire du Cotentin

Hubert Collas, délégué communautaire du Cotentin

Yveline Druetz, déléguée communautaire du Cotentin

Patrick Fauchon, délégué communautaire du Cotentin

Bernard Giroux, délégué communautaire du Cotentin

Bernadette Le Brun, déléguée communautaire du Cotentin

Thierry Lemonnier, délégué communautaire du Cotentin

Jacques Lepetit, délégué communautaire du Cotentin et nommé par le Président du département premier Vice-Président de la CLI

Elisabeth Marion, déléguée communautaire du Cotentin

Hubert Vignet, délégué communautaire du Cotentin

Suppléants :

Jacques Hamelin, délégué communautaire du Cotentin

Joël Jouaux, délégué communautaire du Cotentin

Florence Le Monnier, délégué communautaire du Cotentin

Gaëlle Peype, déléguée communautaire du Cotentin

Ghislaine Thomas-Routier, déléguée communautaire du Cotentin

Jacques Viger, délégué communautaire du Cotentin

Beaucoup de changements ont eu lieu au niveau des élus suite aux fusions des communautés. Nous l'avons évoqué. La nouvelle nomination par le Président a été l'occasion de remettre à plat l'ensemble de ces changements et d'accueillir les nouveaux sénateurs et députés.

✓ **Collège des associations de protection de l'environnement**

Titulaires

Jean-Paul Martin, AEPN

Bernard Hellenbrand, SAUVONS LE CLIMAT

Christiane Durchon, CRILAN

Emile Constant, CREPAN

Guy Vastel, ACRO

Yannick Rousselet, GREENPEACE

Suppléants

Bernard Rozé, AEPN

Rémi Bougault, SAUVONS LE CLIMAT

Didier Anger, CRILAN

Joël Gernez, CREPAN

Nathalie Rousselet, GREENPEACE

✓ **Organisations syndicales**

Titulaires

Patrick Luce, FO

Jean-François Sobecki, CGT

Pascal Latrouitte, CFE-CGC

Emmanuel Lenoury, CFDT

Suppléants

Marc Duboile, CGT

Félicien Blois, CFE-CGC

Emmanuel Berton, FO

Personnalités qualifiées et représentants du monde économique

Titulaires :

Dominique Boust, IRSN

Jean-Claude Autret, sociologue,

Jean-Pierre Larue, ingénieur nucléaire EDF

Simona Bara, médecin et membre de l'association pour le registre du cancer

Jacques Foos, Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg.

Vincent Gouillet de Rugy, SDIS de la Manche

Daniel Lefèvre, Comité régional des pêches

Hélène Tesson, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Bruno Léger, Chambre d'agriculture de la Manche

Jean-Claude Camus, CCI

Suppléants

Serge Quaranta, CCI

Nicolas Leblanc, Comité régional des pêches

Nicolas Boury, Conseil de l'Ordre des Pharmaciens

Voici la liste des membres de la CLI arrêtée par le Président.

Le gros changement du texte réglementaire de l'arrêté des INB, qui précise les compositions des CLI, se fait au niveau du collège des personnalités qualifiées et représentants du monde économique. Il est spécifié dans le nouvel arrêté que ce collège doit arrêter un représentant d'une CCI ou d'une chambre des métiers, un représentant pour la chambre d'agriculture, un représentant de l'ordre départemental des médecins, des pharmaciens ou des vétérinaires. Il faut également six personnalités qualifiées, désignées au titre de leurs compétences dans le domaine de la sécurité nucléaire, ou de de la communication, ou de l'information. Il faut quatre personnes pour les sciences physiques et deux pour les sciences humaines. Il faut enfin un représentant du monde de la pêche.

C'est donc sur cette nouvelle composition de collège que s'est appuyé le Président pour désigner l'ensemble des membres. Il n'y a pas de changement dans le nouvel arrêté sur la composition des autres collèges, si ce n'est le fait de prendre en compte l'intercommunalité, les communes nouvelles et l'ensemble des regroupements d'EPCI.

Nous devons élire par collège, au sein de ces collèges, des représentants pour siéger au bureau.

Il y a le Président, le premier Vice-Président. Je vous rappelle que le deuxième Vice-Président sera élu par les membres du bureau et lors de la prochaine réunion du bureau. Chaque collège doit procéder à cette élection. L'un d'entre vous souhaite-t-il que nous procédions à un vote à bulletins secrets avec une urne ? Sinon nous le faisons à main levée. Vous souhaitez procédait à bulletin secret ? Oui ? D'accord !

➤ Collèges Elus

Sont membres du bureau, Valérie Nouvel, Jacques Lepetit et François Rousseau. Il manque un membre nous avons la candidature de Mme Elisabeth Burnouf.

Y a-t-il d'autres candidats parmi les membres du collège élu ?

M. Fauchon est candidat.

Les candidats sont Elisabeth Burnouf et Patrick Fauchon.

Il est procédé au vote à bulletins secret

Résultats du vote :

Neuf voix pour Elisabeth Burnouf et cinq voix pour Patrick Fauchon.

Elisabeth Burnouf est élue au bureau de la CLI Flamanville pour le collège élus.

➤ **Associations de protection de l'environnement**

Nous allons procéder maintenant au vote du collège des associations de protection de l'environnement. Nous avons été informés de la candidature de Monsieur Yannick Rousselet. Y-a-t-il d'autres candidats parmi le collège des associations de protection de l'environnement ?

Oui ? Oui, Monsieur Bernard Hellenbrand est également candidat.

M. ANGER.- Ce n'est pas une candidature mais, je rappelle que le CRILAN avait fait un certain nombre de remarques, il y a un certain nombre d'années. Je pense que vous n'étiez pas en fonction ici.

Nous avons toujours dit que, quand il y avait une majorité, c'était à la majorité d'exercer l'exécutif. Le CRILAN a toujours refusé de participer à l'élection des bureaux, que ce soit dans cette commission ou dans les autres. À ce niveau, nous nous abstenons, non pas par méfiance par rapport à telle ou telle personne, mais uniquement pour des questions de principe.

Mme la Présidente.- Je vous rappelle qu'actuellement, s'agissant des représentants des associations de protection de l'environnement, il y a deux sièges au bureau : Émile Constant du CREPAN. Il demeure au bureau. Il y a donc un poste à pourvoir : celui pour lequel vous allez désigner, soit M. Bernard Hellenbrand, soit M. Rousselet.

Il est procédé au vote à bulletins secret

Résultats du vote :

Trois voix pour M. Rousselet. Deux voix pour M. Hellenbrand et une abstention.

M. Yannick Rousselet est élu comme membre du bureau de la CLI Flamanville pour le collège des associations de protection de l'environnement.

➤ **Représentants des organisations syndicales**

Nous n'avons pas de membres à réélire au bureau.

Sont membres du bureau de la CLI :

Patrick Luce pour FO

Jean-François Sobecki pour la CGT.

M. SOBECKI.- les candidatures des organisations syndicales sont présentées par les unions départementales. Il ne s'agit pas d'auto-désignation mais d'une désignation par une organisation et ensuite par élection.

Mme la Présidente.- Merci de cette précision.

➤ **Personnalités qualifiées et représentants du monde économique.**

Nous allons procéder à l'élection des membres du bureau pour les personnalités qualifiées représentant du monde économique. Deux membres au sein du bureau : Jacques Foos et un représentant à élire.

Je n'ai pas eu d'annonce de candidature. Qui est candidat pour le collège des personnalités qualifiées ?

Monsieur Dominique Boust, vous êtes candidat ? Oui. Et Monsieur Jean-Claude Autret, vous êtes également candidat. D'autres candidats ? Non ? Alors nous retenons ces deux candidatures.

Il est procédé au vote à bulletin secret

M. FOOS.- Je ne suis pas ingénieur nucléaire. Je n'ai même pas le titre d'ingénieur. J'ai été directeur d'une école d'ingénieurs, mais professeur dans plusieurs écoles d'ingénieurs. Je suis Docteur en chimie nucléaire, Docteur ès sciences et je suis donc professeur honoraire du CNAM. Je suis actuellement directeur de la Société Nationale des Sciences Naturelles et Mathématiques de Cherbourg.

Mme la Présidente.- Je vous prie de m'excuser pour le raccourci.

Résultat du vote :

Six voix pour M. Boust et une voix pour M. Autret.

M. Boust est élu comme membre du bureau de la CLI Flamanville et pour le collège des personnalités qualifiées.

Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour de notre assemblée.

Mesdames et messieurs, si vous le voulez bien et avant de commencer cette séance, je souhaiterais rendre un hommage à Jean Christophe COUTY. Nous avons l'occasion d'échanger sur le fonctionnement de la CLI. Il en appréciait la sérénité des échanges et m'avait souvent dit que, pour lui, c'était une source d'inspiration dans son travail de médiateur. Et notamment de voir comment nous arrivions, au sein de la CLI, à garder chacun nos positions sur les sujets défendus, et à respecter les autres dans les interventions. Il y voyait un exemple. Il l'avait souvent évoqué.

Les élus du territoire savent aussi combien, petit à petit, il avait aiguisé ses capacités d'écoute auprès de chacun pour remplir son rôle, un rôle souvent difficile pour faire le lien entre un site industriel et son environnement. Je vous propose de respecter une minute de silence, si vous le souhaitez, en sa mémoire et en soutien de ses proches et collègues du site EDF.

Il est observé une minute de silence.

Monsieur Martin, je vous donne la parole maintenant.

M. MARTIN.- Je me permets de vous solliciter car, en ce début de séance, je voudrais faire une déclaration que je souhaiterais solennelle. Je parle assez peu en ce sens habituellement.

Je précise que je m'adresse à vous en qualité de doyen d'âge, et à la demande de plusieurs membres de divers collèges de cette commission. Voici de quoi il s'agit :

En consultant la liste des membres constituants les CLI, nous avons constaté qu'Yves Baron a été évincé du collège des personnes qualifiées de la présente CLI. Et cela a été fait en dépit d'une lettre de mandat dûment signée et qui lui permet de siéger jusqu'au renouvellement du conseil départemental, c'est-à-dire encore pour plusieurs années. Or Yves Baron n'a reçu aucun courrier à ce sujet, ni du Président du conseil départemental, ni de la présidence de la CLI, ni du directeur des CLI. Officiellement, il n'est pas au courant. Cette situation est pour nous parfaitement inadmissible.

De plus, cette procédure n'est prévue, ni dans les textes de la loi TSN 2006, ni dans le décret de 2008, modifié en 2013 et relatif aux commissions locales d'information, ni dans les statuts, et ni dans le règlement intérieur de la CLI. Pour quelles raisons, ou quelles raisons auraient pu être invoquées pour cette éviction ?

Yves Baron assiste à toutes les réunions. Sa compétence dans le domaine nucléaire est unanimement reconnue. En conséquence, madame la Présidente, nous vous demandons solennellement de bien vouloir faire en sorte que Yves Baron retrouve sa place au sein de cette commission. Voilà, j'ai terminé et je vous remercie.

Mme la Présidente.- Monsieur Martin, pour répondre à votre intervention : je vous rappelle, comme je l'ai fait lors des élections, que c'est le Président qui nomme les membres de la CLI. Il y a un lien entre la composition de la CLI et un Président de département puisque, de fait, la loi lui donne la présidence de la CLI. Le changement du Président entraîne potentiellement le changement de l'ensemble des membres de la CLI. J'ai été réélue Présidente. Le Président Marc Lefèvre n'était pas obligé de continuer à me conserver en tant que Présidente de la CLI. C'est sa décision. Il n'y a aucun lien de par la loi entre la durée du mandat des membres de la CLI et la durée du mandat des conseillers départements élus au suffrage universel. Il y a juste un lien entre l'élection du Président. De ce cadre-là, je ne peux pas entendre l'argument qui stipule que le mandat doit courir de la période d'élection des conseillers départementaux en 2014 jusqu'en mars 2021. C'est lié à notre Président. Si demain nous rechangions de Président, la CLI rechangerait et suite aux souhaits du nouveau Président. Pourquoi ? Parce que la loi lui confie de fait la présidence de la CLI et lui donne la possibilité d'exercer cette présidence de façon à respecter la loi. C'est un premier point.

Deuxième point : il n'y a pas de courrier à envoyer. La personne qui porte la décision, c'est le Président du département. Il lui revient d'informer les personnes comme il le souhaite. Notamment, une façon pour un Président d'informer d'une décision, c'est de présenter la composition de la CLI en assemblée plénière, ce qu'il a fait le 18 janvier. Je vous rappelle que cette composition a été soumise à l'assemblée et votée à l'unanimité. Nous ne sommes donc pas sur un sujet qui oblige aux courriers ou à l'information mais sur une délibération de collectivité locale. Donc c'est normal que Monsieur Baron n'ait pas reçu de courrier, ni du Président, ni de moi-même. C'est le Président qui est souverain dans ses décisions. En tant que Vice-Présidente du département, je suis bien sûr solidaire des décisions de mon Président et je lui suis loyale. C'est le sens de mon engagement sinon je ferais autre chose.

A propos de la composition des CLI, je vous ai relue tout à l'heure la composition des collèges, qui a évolué et qui spécifie bien les membres et la qualification de chacun. Vous avez pu voir que, dans les collèges, il y a de nouveaux représentants : la CCI, le comité des

pêches, la chambre d'agriculture, le SDIS. Nous en avons souvent parlé. Il était incroyable que nous n'ayons pas de membre du SDIS dans les CLI, compte tenu du rôle qu'ils jouent en termes de sécurité et d'intervention auprès des personnes. Le Président du SDIS, Jacky Bouvet, a revu avec les pompiers qui pouvaient les représenter au sein de la CLI. Nous avons maintenant un représentant du SDIS. Ensuite, parmi les six personnes qualifiées, il est précisé : quatre membres scientifiques, deux membres pour les sciences humaines, pour la sociologie. Je vous rappelle que nous n'avons pas de membre. L'un des membres M. Cedric Suriré-Boutry, sociologue, avant présent dans le collège a fait part de sa démission du fait qu'il ne pouvait plus siéger au sein de la CLI. Donc nous n'étions pas en conformité avec la réglementation. Le Président Marc Lefèvre est souverain dans son choix mais il doit respecter la composition qui est inscrite dans la réglementation. Le respect de cette loi fait que nous arrivons à la situation actuelle.

Mais je ne comprends pas que vous y voyez une éviction de M. Baron. M. Baron reste présent dans la CLI AREVA, dans la CLI ANDRA et il reste présent au sein du groupe inter-CLI. C'est ce groupe avec lequel nous faisons tous les voyages d'études, le gros du travail sur le livre blanc. Donc M. Baron reste bien présent dans les CLI. C'est pourquoi, ni le Président du département, ni moi-même, ne comprenons cette situation. Lorsque vous évoquez une éviction, si le Président du département avait souhaité l'éviction de M. baron, il ne figurerait aujourd'hui dans aucune des trois CLI. Soyez-en bien conscient. Il y a une obligation réglementaire. Nous devons respecter cet équilibre au sein du collège des personnalités. La participation de chacun est bénévole et c'est une participation que nous assumons, chacun d'entre nous, car nous avons à coeur de représenter la population dans sa diversité. C'est le sens de notre engagement. A partir du moment où, comme moi, le Président Lefèvre y est très attaché, à partir du moment où nous voulons que les CLI soient représentatives de la société civile dans sa diversité, et il y a un texte de loi qui précise ce qu'il faut faire pour respecter cette représentation, nous nous calons dessus.

Le Président me refait confiance pour assumer la présidence de la CLI. S'il avait fait un choix différent, je l'aurais entendu. Ce que nous servons, à travers la CLI, c'est essayer d'avoir une représentation de la société civile dans un dialogue avec l'exploitant. C'est l'unique but. Et encore une fois, je ne comprends pas ce sentiment d'éviction. Monsieur Baron, vous êtes présent, je vous l'exprime aussi. Il s'agit seulement de la CLI Flamanville. Cela ne remet en cause, ni votre engagement, ni vos compétences, ni le travail que vous faites actuellement au niveau du livre blanc pour lequel vous vous investissez beaucoup. Cela ne change pas. Vous pouvez très librement, comme l'ensemble des personnes qui le souhaitent, assister aux CLI. Vous pouvez aussi, puisque vous connaissez bien tous les membres du collège, faire part d'interrogations car chaque membre de la CLI est aussi là pour recueillir les demandes de toute personne de la société civile. Vous pourriez dire à l'un des membres : *« lors de la prochaine AG de la CLI, j'aimerais poser telle et telle question »*.

La possibilité de faire entendre votre voix et votre expertise reste bien présente puisque les membres de votre collège peuvent relayer vos interrogations, vos demandes, et y compris des questions très précises posées à l'exploitant. Vous gardez cette possibilité de dialogue. Quand je vois l'intervention de M. MARTIN, je me dis qu'il n'y aura aucun problème de dialogue entre vous pour faire part de ces interrogations. Donc la possibilité de dialogue est là. Votre investissement n'est pas remis en cause puisque vous restez présent dans deux autres CLI le groupe inter-CLI. Au bout d'un moment, si vous voulez, il y a un texte

réglementaire qui doit être appliqué et une décision d'un Président qui est souveraine. Je suis un peu déçue que vous voyez de la part de Marc Lefèvre une quelconque tentative d'éviction. Car ce n'est pas du tout son état d'esprit. Il est très attaché au CLI. Et justement, quand il a vu la composition du collège, il a eu à cœur, à l'occasion de ce renouvellement, d'essayer d'être encore plus proche de la population, dans le fonctionnement des CLI. Car il sait que chacun d'entre nous, nous peinons à intéresser vraiment l'ensemble des populations, à leur donner envie de se retrouver dans le fonctionnement des CLI. Donc, c'est son unique objectif.

Je pense que serait lui faire un mauvais procès que de remettre en cause sa décision et de la vivre comme cela. Je suis très ennuyée si vous vivez mal cette situation car il n'y a aucune tentative de la part du Président derrière cette situation. Je ne comprends pas cette position. Mais j'entends l'expression que vous en avez portée. Ensuite et au sujet des points que vous évoquez, j'ai là un texte, une décision, des règles et elles sont appliquées.

M. MARTIN.- Votre incompréhension est égale à la mienne. Il faut être très clair. Personnellement, je pense que vos arguments sont peut-être étayés sur quelque chose. Les nôtres étaient également étayés sur des papiers. Ils n'ont pas de valeur puisque finalement vous dites qu'ils sont balayés par la nouvelle élection. Donc finalement, Monsieur Baron aurait dû au moins être avisé personnellement. Cela n'a pas été fait. C'est une incorrection, permettez moi de le dire. Ce n'est peut-être pas vous, c'est peut-être monsieur Lefèvre. Je ne sais pas. On ne procède pas comme cela avec quelqu'un qui travaille bénévolement depuis plusieurs années sur le sujet. Il a été écarté en découvrant que, effectivement, la liste n'existait pas. Personnellement, j'ai bien noté ce que vous avez dit mais ce n'est pas satisfaisant. Pas plus que ça ne l'est lorsque je m'adresse à vous. Mais il n'en demeure pas moins que dans la mesure où Baron est écarté de la CLI de Flamanville, qui représente un intérêt considérable du point de vue technique puisque nous allons quand même vers un projet, un objet, un réacteur qui va connaître une phase particulièrement marquée, je regrette qu'il soit écarté. Et je regrette aussi que, dans l'hypothèse où il voudrait poser une question, il soit obligé de s'adresser à quelqu'un du collège scientifique pour que celui-ci relaie sa propre remarque. C'est une interprétation que j'ai du mal à comprendre. Et quand je dis incompréhension, je suis modeste.

M. FOOS.- Madame la Présidente, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. Martin. Il y a le fond et la forme.

Nous avons bien étudié les textes. Nous ne sommes pas vraiment d'accord avec vous, ni à propos du décret, ni sur les statuts et le règlement intérieur. Cela, c'est moins important à notre avis. Nous sommes nombreux, alors j'aimerais bien que d'autres s'expriment. Nous sommes nombreux à avoir été choqués effectivement que quelqu'un, qui depuis plus de dix ans s'investit dans cette CLI, ne parlons pas des autres CLI, et qui a fait des rapports, ne soit même pas averti qu'il n'est plus membre de la CLI. Il ne le sait pas. Il s'étonne un beau jour de rien recevoir. Il reçoit la liste des membres des CLI, mais pas celle de Flamanville. Du coup, Il pose la question à ses collègues : « *C'est bizarre, il doit y avoir une erreur* ». Nous aussi pensions que c'était une erreur mais non, il n'en était plus. Personne ne l'a averti. Cela m'étonne du Président Lefèvre. Je le connais. C'est quelqu'un qui est très poli et respectueux des autres. Et Je le vois mal dire : « *tiens, je vais barrer le nom d'Yves Baron parce que ça ne me plaît pas* » alors qu'il ne le connaît même pas. Et je ne vais même pas le prévenir, même pas le remercier pour tout ce qu'il a fait jusque là. Cela, je ne le crois pas. Je pense que,

quelque part et je ne sais pas qui, il y a une responsabilité. On aurait pu au moins prévenir monsieur Baron. Par ailleurs, puisque vous connaissez bien les textes : il y a quarante deux membres dans la commission. Il doit y avoir au moins une moitié d'élus. C'est le cas puisqu'il y en a vingt deux. Il n'en reste que vingt de l'autre côté. Rien n'empêchait de laisser monsieur Baron en tant que membre. Encore une fois, c'est pour la commission. Ce n'est même pas pour nous. Il y a le respect d'Yves Baron, nous en avons parlé. Mais même pour la commission, nous avons besoin de ses compétences. Ce n'est pas du tout la même chose que d'être membre de la commission ou simple observateur. Là dessus, il n'y a aucun souci. Je reprends ce que disait monsieur Martin : nous sommes plusieurs à vous demander d'intervenir auprès de M. Lefèvre en lui disant que vous pensez qu'il y a là une erreur.

Le vingt sept novembre, notre Directeur des CLI, monsieur Varin, nous a envoyé un courriel que nous avons gardé, que nous avons tous, et qui disait : « *Le renouvellement ne concerne que les personnes qui ont souhaité quitter la CLI* ». Nous l'avons ce courriel. La dernière fois, à la réunion de bureau, et vous étiez présente, il a dit : « *Non, non, personne d'autre n'est concerné. Seuls ceux qui ont démissionné et le redécoupage des communes fait qu'il y doit y avoir une modification* ». Enfin, ce n'est pas un problème de renouvellement de Président ou autres, nous avons tous un mandat signé de monsieur Bas qui dit : jusqu'au prochain renouvellement du conseil départemental, vous êtes nommés. Nous sommes tous nommés jusqu'au prochain renouvellement du prochain conseil départemental. Nous avons tous reçu cette lettre et nous l'avons aussi conservée.

Mme la Présidente.- Monsieur Foos, au sujet du Président, il n'a pas à signifier par courrier à qui que ce soit qu'il est membre de la CLI. Il présente un rapport en session. Il y a un vote. Et en fait, cette délibération de la séance du conseil départemental est publique. Le vote est public. La délibération est publique. Vous pouvez demander à l'ensemble des membres du collège élu : ils n'ont pas été informés par un courrier personnel du Président de leur élection au sein de la CLI. En fait, la délibération tient pour information d'un Président de sa décision. Effectivement monsieur Marc Lefèvre est quelqu'un de poli et respectueux. En fait, s'il n'a pas fait ce courrier, c'est parce qu'il n'a pas à le faire. Le Président a à délibérer. Il délibère. Il y a un arrêté. Cet arrêté est publié et nous avons la liste des membres. Aucun élu n'a été informé de son élection par courrier du Président.

Concernant la composition de la CLI, elle est dans la réglementation. Je ne sais pas lire un texte réglementaire différemment de ce qu'il est écrit. Lorsqu'il est écrit que c'est le Président qui vote les membres de la commission. Et puisque nous changeons de Président, nous changeons tout. Je rappelle que nous, nous avons tout réélu : les commissions, les Présidents, les Vice-Présidents, l'ensemble. Il n'y a pas de lien avec les mandats. Et vous pouvez aussi en parler à tous les membres élus. Cela se passe ainsi dans chaque collectivité. Le Président Bas ne pouvait pas savoir, lors de son élection, qu'il allait avoir droit à une loi sur le non-cumul en cours de mandat, loi qui allait lui valoir d'abandonner la présidence du département. Il faut replacer les choses dans leur contexte. Forcément puisque nous changeons de Président, un texte s'applique. Le Président Lefèvre ne prend pas de décision sans être complètement en phase avec la réglementation. Vous avez une lecture des choses. Le Président a une lecture réglementaire qui conduit aux élections comme aujourd'hui. Il n'est pas question de non-respect de monsieur baron, il est juste question de procédure, de façon de faire administrative et par délibération, vote public, etc. C'est une loi qui vise à délibérer et publier des délibérations, qui permet que les commissions soient ouvertes au public.

C'est une loi qui est là pour préserver la démocratie. Il ne peut pas y avoir plus démocratique qu'un Président qui présente une délibération et que l'ensemble des cinquante quatre conseillers des départements qui délibèrent et votent à l'unanimité. C'est public. Vous pouviez y être. Et vous avez ensuite une délibération visée en préfecture. Pour moi, cela a une autre valeur démocratique qu'un courrier d'information. Le Président Lefèvre se cale sur cette réglementation. C'est normal. Il ne va pas procéder différemment.

N'interprétez pas cela comme quelque chose de désagréable pour monsieur Baron. Ce n'est pas le cas. Je ne sais pas quoi vous dire d'autre là-dessus. Je note aussi, c'est écrit dans les textes, que, s'agissant de la commission, le Président est libre. Il élit les membres de la commission. C'est sa décision. C'est une décision que je respecte. Vous me demandez d'intervenir auprès de monsieur Lefèvre pour lui dire que sa décision ne convient pas. Je ne le ferai pas. C'est mon Président, et je respecte son choix et sa décision. Si vous souhaitez l'interpeller, vous le ferez, mais je ne le ferai pas moi même, car je suis loyale et fidèle à la décision de mon Président.

M. FOOS.- Et vous trouvez normal qu' Yves Baron n'ait pas été averti ?

Mme la Présidente.- Il a été averti par les voies prévues par la démocratie et par la loi. Il a été averti de cette façon-là.

M. FOOS.- On est tous d'accord.

Mme la Présidente.- Vous n'êtes pas tous d'accord. Vous ne réunissez pas tout le monde. Je vois très bien l'assemblée derrière vous et devant vous. Je propose que nous entamions l'ordre du jour.

M. FAUCHON.- Je voulais juste faire un commentaire. La finalité, les commissions locales d'information, cela reste à la fois d'informer et d'avoir des lieux où des personnes travaillent. Effectivement, parmi les personnes qui apportaient une contribution significative, sur le travail de cette commission, nous pouvons noter quant même que l'un de ceux qui y contribuaient fortement, c'était quelqu'un comme monsieur Baron. Quand quarante personnes sont dans une commission et quand, bien évidemment, on change les personnes, on doit toujours avoir le souci de faire en sorte que les gens qui y travaillent, et bien on garde le maximum d'efficacité. À un moment donné, effectivement, la démocratie, les lois, tout cela permet d'expliquer que tout fonctionne bien. Mais s'il y a de moins en moins de personnes qui travaillent, c'est certain que le résultat des commissions locales d'information sera probablement très faible.

Effectivement, dans une société, dans une démocratie, nous pouvons être désignés. Nous avons heureusement aussi une liberté de choisir si nous y participons ou pas. Qu'au même titre qu'il y a des désignations souveraines, j'ai l'impression d'être dans un autre monde. Je pense que nous serons beaucoup amenés à se poser des questions à propos de la finalité de ces commissions locales d'information. Pour y avoir participé depuis leur création, un peu partout, le souci permanent a été effectivement de poser les questions, de faire en sorte que la société civile, l'ensemble des habitants, soient réunis dans une approche de tables rondes, de table ouvertes. Cela a été la volonté permanente. Aujourd'hui nous sommes plus autour d'une démarche où il y a le souci de respecter des arrêtés et des dérèglementations. C'est une forme d'exercice de la démocratie, que pour ma part, je ne partage pas.

Mme la Présidente.- Je vous propose que l'on poursuive l'ordre du jour.

M. MARTIN.- Nous avons énormément utilisé le mot « démocratie ». Monsieur Fauchon a souligné qu'il y avait plusieurs démocraties. Pour moi cette décision, même si elle est réglementaire, elle est en tout cas antidémocratique. Si vous le permettez, en tout honneur, je me retire de cette séance et je n'ai pas l'intention d'y revenir. Je m'excuse auprès des gens d'EDF qui n'ont rien vu là-dedans et que j'estime particulièrement mais l'assemblée en question, comme vient de le dire monsieur Fauchon, n'a pas un caractère démocratique. Je vous prie de m'excuser Madame.

Départ de MM. Martin, Hellenbrand, Luce, Boust, Foos et Leger.

1. Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 10 octobre 2017

Mme la Présidente.- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ? Non ? Très bien, je vous remercie de sa validation.

2. Evénements survenus sur le site de Flamanville depuis la dernière CLI du 10 octobre 2017

Mme la Présidente. - Je donne la parole à EDF et à l'ASN.

Vous aviez deux points dans l'ordre du jour. Pour un problème de date entre la date de publication marquée le vingt juin sur le document, et la CLI qui a eu lieu le trente mai, le deuxième événement a déjà été présenté lors de la précédente CLI. Nous allons parler du premier événement

➤ Non-respect des règles générales d'exploitation lors du redémarrage du réacteur n° 1 du CNPE de Flamanville –Incident de niveau 1 (Exploitant – ASN)

M. BRASSEUR.- Au sujet de cet événement : il est issu de la période de démarrage de la tranche 1, tranche 1 que nous avons mise à l'arrêt dans le cadre d'une grosse opération sur laquelle j'avais eu l'occasion de revenir dans cette instance. Elle consistait à remplacer le stator de notre alternateur. Nous avons gardé une période d'arrêt du réacteur assez longue. Et à l'issue des travaux de réparation et du remplacement du stator d'alternateurs, nous avons procédé à des opérations de redémarrage, en soi tout à fait traditionnelles.

Dans le cadre de ce redémarrage et pour limiter les sollicitations mécaniques sur les générateurs de vapeur à l'occasion de la montée en puissance, nous avons réalisé ce que nous appelons la prise de charge de manière progressive et conformément à nos spécifications techniques d'exploitation. Ce mode de pilotage nous a conduits à rester plus longtemps à ce que nous appelons « une puissance intermédiaire ». Donc pas à 100% de la puissance du réacteur. Cette nécessité est liée à la gestion d'un critère, parmi d'autres d'ailleurs, un critère sur le suivi et la tenue mécanique de nos générateurs de vapeur.

Ce qui a été identifié assez rapidement à l'occasion de la montée progressive en puissance, c'est la possibilité de se retrouver confrontés à un dépassement du temps autorisé pour ce fameux fonctionnement que j'évoquais à l'instant, donc à un niveau de puissance dite « intermédiaire ». À ce stade nous nous sommes appuyés sur des calculs approfondis, calculs

validés dans le cadre d'études de sûreté dites « études IPG ». En plus compréhensible : « interaction pastille gaine ». Ce sont des critères de sûreté liés à la tenue du combustible, à la tenue de la première barrière, donc la gaine du combustible. Ces études sont reprises dans notre rapport de sûreté, encore une fois un rapport de sûreté qui régit la tenue de nos structures et le fait d'être en capacité de passer tous les cas d'accidents.

Cette situation nous a conduits à nous appuyer naturellement sur ces études. Elle nous a conduits une nouvelle fois à nous appuyer sur des études qui montraient clairement la conformité au rapport de sûreté. Pour autant, le rapport de sûreté se traduit dans des documents opérationnels, des documents plus simples d'exploitation. Et une partie des ces études n'étant pas reprise stricto sensu dans nos spécifications techniques d'exploitation, un des critères de fonctionnement prolongé à puissance intermédiaire n'a pas pu être respecté. A cette occasion, nous avons eu une divergence d'appréciation avec l'ASN et c'est en ce sens que cet événement a été déclaré dans un premier temps au niveau zéro, et dans un second temps, et en reclassement intervenu quelques mois à l'issue d'un travail d'analyse, à le reclasser au niveau un.

De notre point de vue il s'agit avant tout d'une différence d'appréciation vis-à-vis de l'application d'études de sûreté, clairement explicitées dans le rapport de sûreté, et sans aucune conséquence sur la sûreté de l'installation. Cela, nous pouvons clairement l'établir en s'appuyant sur d'autres critères, d'autres mesures, notamment le niveau d'activité de notre eau du circuit primaire. Voilà pour cette présentation.

M. ROUSSELET.- J'aimerais bien que nous ayons des éclaircissements un peu plus précis. Vous dites « *on était en puissance progressive intermédiaire* ». Quelle puissance ? Clairement, nous savons qu'il y a une fuite dans le GV (générateur de vapeur) entre le primaire et le secondaire. Là aussi, quel taux de fuite ? On sait que c'est le facteur « K » de vos calculs qui ont amené à dire, qui vous ont amenés à demander au siège central de Paris si vous étiez encore en conformité. Résultat, on vous dit oui, et vous le faites. Mais clairement, vous ne respectez pas les règles générales d'exploitation. À partir de là, on sort nettement du champ de la sûreté telle qu'elle devrait être appliquée. Pour moi, il y a là clairement une sortie du champ. D'après vos propos, j'ai l'impression que c'est un peu une remise en cause de la décision de l'ASN. C'est un peu curieux. L'ASN va nous l'expliquer, mais à partir du moment où on ne respecte les règles générales d'exploitation, il y a quand même un problème !

Une autre question c'est : combien de temps ? Vous dites que vous avez dépassé le temps. Nous ne savons pas de combien ? Donc ça serait bien de nous le dire. Et puis on voit bien que le problème est lié à l'état des GV. A partir du moment où on a une fuite sur l'un des GV, il serait bon de connaître le taux de fuite et il serait bon aussi de savoir quand vous comptez les remplacer. Il y a un vrai sujet sur la question : qui produit aujourd'hui des GV dans le monde ? À quel moment y-aura-t-il une capacité d'avoir des GV disponibles pour les remplacer à Flamanville ? Il y avait en théorie des dates programmées mais qui, a priori, sont plutôt reculées. Nous savons que la question des GV est une question de sûreté primordiale. La question d'étanchéité entre le primaire et le secondaire est primordiale. Je pense qu'il serait vraiment bien que vous soyez un peu plus précis à propos de cette histoire, qui me semble être beaucoup plus grave que ce qui apparaît là comme étant un incident bénin.

Mme HERON.- Quelques éléments avant que monsieur Brasseur ne complète avec des données plus chiffrées : le site de Flamanville a été amené, pour maintenir un débit de fuite

entre le primaire et le secondaire restant dans les critères des RGE, il a été amené à fonctionner plus longtemps à un niveau de puissance dit « intermédiaire », un niveau de puissance inférieure à 92 % de la puissance nominale. Suite à cela, et ça a été expliqué, EDF a décidé de mettre en application des nouvelles modalités de calcul du crédit « K ». Ces modalités s'appuyaient sur des études valorisées dans le rapport de sûreté. L'ASN considère que ces modalités ne sont pas conformes aux règles générales d'exploitation. L'ASN a demandé, dès la déclaration de cet événement significatif, un certain nombre d'éléments complémentaires. Une inspection, nous ne dirons pas réactive, a été menée le douze octobre 2017 sur cet événement et autour des conditions de redémarrage de ce réacteur. La lettre de suite est disponible sur le site Internet et précise un certain nombre de choses. C'est notamment dans le cadre de cette lettre de suite que, considérant que les conditions permanentes d'exploitation des RGE n'avaient pas été respectées, l'ASN a demandé à ce que cet événement soit reclassé au niveau 1.

M. BRASSEUR.- Les études de sûreté découlent d'un rapport de sûreté, une partie est évidemment reprise pour que ce soit compréhensible par l'exploitant. C'est en ce sens que j'ai exprimé que nous étions conformes au rapport de sûreté. C'est très clair, cela s'appuie sur des études. Très clairement, les critères ont été respectés au titre du rapport de sûreté.

Ce qu'a dit Mme Héron est très clair, les règles générales d'exploitation, tout en restant assez simples, c'est la traduction du rapport de sûreté pour des éléments d'exploitation ; ces calculs des études de sûreté sont simplifiés dans nos règles générales d'exploitation. L'utilisation qui a été faite pour démontrer que nous étions conformes d'un point de vue de sûreté est celle du rapport de sûreté. C'est ce qui conduit d'ailleurs à démarrer une installation nucléaire.

C'est le premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse : ce sont des simplifications dans des règles générales d'exploitation qui s'appuient sur des études. Le rapport de sûreté fait un mètre linéaire, les règles générales d'exploitation, cela fait l'épaisseur d'un gros classeur.

Par rapport aux générateurs de vapeur, un travail est en cours, et nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises dans cette instance, la programmation du remplacement de nos générateurs de vapeur est aujourd'hui calée sur 2021 et 2022, même si le planning reste à préciser ou à consolider complètement compte tenu des délais de livraison de nos générateurs de vapeur. Je vais revenir sur les fabricants puisque c'était aussi votre question.

Sur les critères de sûreté liés aux générateurs de vapeur, nous n'avons à aucun moment dépassé les critères autorisés. C'est étagé.

Il y a plusieurs types de critères : il y a des pentes d'évolution d'un débit de fuite et des débits de fuite absolue. Nous n'avons jamais dépassé ces critères à l'occasion du redémarrage. Le critère absolu, c'est 5 litres par heure sur nos générateurs de vapeur. À aucun moment, nous n'avons été dans cette situation puisque nous avons atteint globalement 3,5 litres/heure au moment où on était sur un pic. Et c'est justement pour éviter de monter plus haut sur ce débit de fuite que nous avons diminué la prise de charge, donc la montée en puissance.

Ensuite, les critères sont liés à des pentes ou à des montées plus rapides en puissance. Nous avons été très lents, d'où l'atteinte du critère que vous avez clairement précisé, qui est du jargon interne, ce qu'on appelle le crédit K et qui est lié au conditionnement du combustible.

Le programme de fabrication des générateurs de vapeur sur le parc a pris pas mal de temps, il a été retardé en particulier sur Flamanville. Aujourd'hui, c'est relativement fiable, même si ce n'est pas encore complètement consolidé, que de dire que nous allons les remplacer en 2021 et 2022. Il y a plusieurs fabricants dans le monde, mais tous ne sont pas utilisés par EDF. Pour ce qui nous concerne, c'est soit de la fabrication au sens du parc Mitsubishi ou de la fabrication ex AREVA redevenue Framatome.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions.

M. ROUSSELET.- Sur les plans de charge de fabrication des fournisseurs, vous parlez de 2021...

M. BRASSEUR.- Ils sont déjà en fabrication.

M. ROUSSELET.- Les vôtres ou de manière générale ?

M. BRASSEUR.- Les cibles d'installation, de remplacement de nos générateurs de vapeur, aujourd'hui, dans notre planification industrielle, sont prévues en 2021 et 2022 à Flamanville 1 et Flamanville 2. Je ne peux pas vous donner l'état du parc. Aujourd'hui, ce lotissement reste à consolider, c'est pourquoi il faut le prendre avec quelques précautions, mais c'est quelque chose qui est suffisamment avancé. On n'est pas en train de lancer la fabrication, les générateurs de vapeur sont en fabrication.

M. ROUSSELET.- Pendant combien de temps êtes-vous resté entre les 2 % et les 92 % ?

M. BRASSEUR.- Je récupérerai les éléments plus précis et on vous les donnera. De mémoire, votre question va faire référence au moment où on est passé à un crédit K nul et au moment où on s'est affranchi de ce crédit, quand on passe au dessus de 92 % de puissance. De mémoire, c'est quatre à cinq jours, mais c'est à prendre sous réserve. Encore une fois, basé sur des études de sûreté, il y a une divergence d'appréciation que l'on respecte complètement, c'est ce qui fait qu'il y a une déclaration d'événement significatif. Encore une fois, il y a un rapport de sûreté, des études s'appuient là-dessus.

Vous faisiez référence à des critères de sûreté, ce crédit vise à garantir que l'interaction pastille/gaine soit garantie, en clair que l'intégrité de la première barrière donc de l'assemblage combustible soit conservée, maintenue. On surveille le taux de contamination du circuit primaire qui n'a absolument pas bougé, par le biais de gaz radioactifs.

M. ROUSSELET.- Heureusement.

M. BRASSEUR.- Certes, je vous apporte des éléments tangibles.

M. ROUSSELET.- D'un point de vue réglementaire, tout de même, il y a eu non-respect des RGE.

M. BRASSEUR.- D'un point de vue réglementaire, nous n'avons pas respecté à la lettre un chapitre particulier des RGE en nous appuyant sur des études de sûreté qui sont intégrées dans le rapport de sûreté, qui a une vocation réglementaire, rapport de sûreté qui est à la base du fonctionnement, en toute sûreté, de nos installations nucléaires.

M. ANGER.- Je voulais tout d'abord faire une remarque, quelle précipitation pour se préoccuper des générateurs de vapeur et des réseaux tubulaires de générateurs de vapeur. Le rapport Tanguy, le responsable la sûreté nucléaire à EDF, le rapport Tanguy 1989 considérait comme urgent que l'on change les générateurs de vapeur et les réseaux tubulaires en question. Il disait que c'était le risque majeur. À l'époque, c'était estimé comme le risque majeur d'accidents sur les centrales nucléaires de type PWR. Il estimait d'ailleurs que les risques d'accidents majeurs étaient à l'époque d'environ 4 %. Bien sûr, on est tombé dans les 96 %, heureusement.

Il disait aussi dans son rapport : *je crains que l'on donne la priorité à la production et à la rentabilité et non pas à la sécurité.* Or, si l'on est toujours sur cette idée, je crois que c'est important d'avoir un retour d'expérience sur ce qui s'est fait à Paluel et l'accident qui s'est produit à Paluel dans le changement d'un générateur de vapeur. Il n'y a pas seulement le risque du vieux générateur de vapeur, il y a aussi les risques concernant les travaux en cours pour y remédier, et plus on attend plus c'est difficile.

M. BRASSEUR.- Plusieurs questions, je vais repartir de la fin.

Il ne s'agit pas d'un accident à Paluel, mais d'un incident de manutention. Les termes sont importants en matière de sûreté puisque le rapport de sûreté fait le distinguo par rapport à tout cela. Il y a un incident de manutention, l'un des quatre générateurs de vapeur n'a pas été manutentionné dans des conditions appropriées et a chuté. Ces opérations de remplacement de générateurs de vapeur ont repris à Paluel, mais on n'est pas dans la CLI de Paluel. Cela n'a strictement rien à voir avec l'âge des générateurs de vapeur, c'est un accident de manutention. Il se trouve que sur votre intervention concernant le remplacement des générateurs de vapeur sur le parc, on est en train d'achever le remplacement des générateurs de vapeur de tout le parc 900 MW.

M. ANGER.- Trente ans après.

M. BRASSEUR.- On remplace les générateurs de vapeur quand c'est nécessaire.

Je vous dis juste qu'il y a un rapport de sûreté. Si M. Tanguy a écrit le rapport de sûreté, dont acte, et les probabilités sont écrites dedans par rapport aux incidents ou aux accidents en matière de générateurs de vapeur. On peut l'ouvrir, le consulter, 4 %, je ne sais pas d'où sort ce chiffre.

Il y a une archive réglementaire, cela s'appelle le rapport de sûreté. Le rapport de sûreté catégorise les incidents et les accidents selon des probabilités. Les générateurs de vapeur sont à l'origine théorique d'accidents ou d'incidents de troisième et quatrième catégorie, on leur associe des probabilités et également des rejets. C'est comme cela qu'on évalue la nocivité en matière d'études. C'est comme cela qu'on raisonne en matière de sûreté et qu'on définit des critères de sûreté. Si, évidemment, vous voulez des chiffres précis, c'est le rapport de sûreté qu'il faut regarder.

M. ANGER.- Cela ne vous empêche pas d'avoir quelques archives, de les relire et de ne pas considérer le professeur Tanguy comme un petit rigolo.

M. BRASSEUR.- Je ne considère personne, je respecte toutes les expressions techniques et scientifiques, je vous dis simplement que la base réglementaire, c'est ce qui est validé et qui s'appelle un rapport de sûreté. Tous les chiffres issus d'études, c'est là-dedans qu'on peut les trouver.

Mme la Présidente.- D'autres interventions sur ce point ?

Je vous propose que l'on poursuive l'ordre du jour.

3. Bilan 2017 sur les lettres de suites d'inspections effectuées par l'ASN : typologie des anomalies, types de circuits, facteur humain, inspections planifiées ou inopinées, recommandations, satisfaction des réponses apportées (ASN)

Mme la Présidente.- Un point va être fait et je vous proposerai ensuite une décision prise par le Bureau. Il arrive beaucoup de lettres de suite dans l'année, que vous fait suivre Emmanuel Lunel au fur et à mesure. Suite à ses inspections, l'ASN demande une intervention des actions de l'exploitant avec des pas de temps liés au corps même de la lettre de suite et aux demandes. Il n'y a pas de délai fixe, cela dépend de la demande. Au sein du Bureau, on s'est dit qu'il est un peu compliqué pour la CLI d'avoir une vision d'ensemble. L'ASN fait un bilan annuel de ce qui s'est passé, mais il est vrai que la demande du Bureau de la CLI, et vous me direz après ce que vous en pensez, serait d'avoir un suivi plutôt pluriannuel avec une lecture plus facile à appréhender de la part des populations. Un certain nombre de points sont mentionnés et notifiés par l'ASN, ce qui intéresse les gens, ce sont les évolutions statistiques, savoir s'il y en a plus ou moins que les années précédentes, sur quoi cela porte, les recommandations issues de ces lettres de suite. Une autre demande est que l'ASN puisse faire un retour plus précis des délais de réponse du côté de l'exploitant, expliquer si le délai a été rapide ou pas et pourquoi.

C'est pour éviter que pendant toute l'année, les lettres de suite s'enchaînent et avoir seulement un bilan de fin d'année plus factuel. C'est une autre façon d'exploiter ces documents.

Je laisse l'ASN présenter ce bilan. Je vous inviterai à intervenir pour dire comment cette présentation du bilan pourrait être gérée différemment l'année prochaine.

Mme HERON.- Nous vous avons remis le bilan chiffré du contrôle de la division de Caen de l'ASN en Normandie tel qu'il apparaît chaque année dans le rapport annuel de l'ASN au chapitre 8 dédié à la région Normandie, qui revient ensuite sur l'évaluation site par site.

Pour la Normandie, 150 inspections des installations nucléaires de base, à savoir les installations du Cotentin, le CNPE de Flamanville, le site de l'EPR, l'usine Areva La Hague et le site du centre de stockage de la Manche, ainsi que les CNPE de Paluel et Penly en Seine-Maritime, et le site du GANIL à Caen.

48 journées d'inspection du travail dans les centrales EDF. L'ASN est en charge sur les sites EDF à la fois de l'inspection de la sûreté nucléaire et de l'inspection du travail.

Événements significatifs classés niveau 1 de l'échelle INES : 10 pour l'année 2017 contre 13 en 2016. Cette année, il y a eu aussi des événements significatifs génériques de niveau 2 dont nous avons eu l'occasion de parler au sein de la CLI.

Parmi les temps forts qui sont des périodes de contrôle, pour l'ASN, c'est le contrôle des arrêts pour maintenance des réacteurs EDF qui conduisent à un certain nombre de contrôle de la part des inspecteurs : des contrôles de chantiers sur site, des suivis réguliers faits au cours des semaines de l'avancement des chantiers sur le site et qui donnent lieu à l'issue de chaque arrêt à un bilan de l'ASN, qui est mis en ligne sur le site Internet de l'ASN et qui

donne les grands éléments de conclusion et d'appréciation relatifs à l'arrêt qui vient de se terminer.

Pour la région Normandie, 58 inspections dans ce qu'on appelle le nucléaire de proximité, les utilisations de sources de rayonnements ionisants dans le milieu médical ou dans le milieu industriel pour contrôler des soudures par utilisation de tir de gammagraphie. Trois événements classés niveau 1 de l'échelle ASN SFRO pour la radiothérapie. C'est une évaluation de l'impact potentiel côté patients.

Pour la CLI de Flamanville en 2017, 20 inspections relatives à la sûreté sur le site de l'EPR et 18 sur le site de Flamanville 1-2.

Sur le principe de préparation du programme d'inspection au niveau de l'ASN, avant de débiter l'année, on prévoit un certain nombre de contrôles en lien avec nos services centraux pour que les programmes d'inspection soient homogènes d'une région à l'autre. Certaines thématiques d'inspection peuvent revenir tous les ans, d'autres tous les deux ou les trois ans. C'est l'orientation de base.

Ensuite, si un site a été jugé en retrait sur une activité, on peut se rajouter en termes de priorité locale le fait de revenir sur un sujet sur lequel on voudrait faire une nouvelle inspection l'année suivante. On peut aussi au fur et à mesure de l'année ajouter des inspections réactives suite à un événement. On a parlé précédemment de l'inspection de l'ASN sur le sujet du crédit K. Une telle inspection n'était pas prévue quand a été établi le programme de l'inspection l'année précédente. Sur les arrêts de réacteur, l'inspecteur a une certaine marge d'appréciation pour identifier les chantiers sur lesquels il veut venir faire des inspections, la plupart du temps de manière inopinée, pour contrôler un certain nombre de choses.

C'est ce qui amène l'élaboration d'un programme d'inspection en préalable à l'année et ensuite, par étape, on précise certaines choses au fur et à mesure, sachant qu'in *fine* les inspections ne resteront que du contrôle par sondage puisque côté ASN, on ne pourra pas inspecter tous les sujets tous les ans, et sur un sujet donné, un certain nombre de choses pourront être vues.

D'un point de vue pratique, les inspecteurs préparent l'inspection. Sur la plupart des sujets, il existe des guides nationaux et les inspecteurs regardent ce qui a pu être fait dans d'autres divisions sur ces thématiques. Plus la connaissance qu'ils ont en tant que chargé de site de l'installation, des points forts et faibles, et des sujets sur lesquels ils avaient déjà décidé de revenir à l'occasion d'une inspection. Ils peuvent prendre en compte les événements significatifs dont l'exploitant a l'obligation de déclarer à l'ASN. Cela peut être l'occasion d'investiguer de façon approfondie un événement significatif.

Ensuite deux types d'inspections. Certaines ont un caractère inopiné. L'exploitant n'est pas au courant. Entre un tiers et un quart des inspections, cela dépend des sites. Des inspections pour lesquelles la date est choisie au préalable avec l'exploitant et un certain nombre de documents seront demandés en amont à l'exploitant, que l'inspecteur va utiliser pour préparer son inspection.

La majorité des inspections se déroule sur une journée mais il peut y avoir des formats d'inspections renforcées sur deux jours avec parfois deux équipes. Les plus classiques, c'est une inspection sur une journée, deux inspecteurs côté ASN, un sera pilote et l'autre copilote

de l'inspection. Parfois en fonction des thématiques, l'ASN peut se faire accompagner de l'IRSN pour avoir un éclairage technique.

Les lettres de suite sont publiées sur le site Internet de l'ASN et sont relayées par la CLI. L'ASN trace en interne ce qui a été vu pendant l'inspection dans un rapport interne et les points positifs, ce qui a été contrôlé et a fait l'objet d'une appréciation sans écart et qui donc amène au fait que ces points ne soient pas forcément explicitement mentionnés dans les lettres de suite de l'ASN.

Le processus ne s'arrête pas là côté ASN car l'exploitant sera amené à envoyer ses réponses. Certaines pourront être soldées immédiatement. Par exemple, l'ASN peut demander la mise à jour d'un document et son envoi permet de solder l'action. Sur d'autres actions, l'exploitant peut être amené à prendre l'engagement de réaliser telle action sous tel délai. Après, ces actions sont suivies par le suivi plus global des engagements pris par l'exploitant.

Les inspections sont faites sur un principe de contrôle par sondage qui amène ensuite à une appréciation de l'ASN portant sur la thématique donnée le jour de l'inspection par ce qui a pu être vu par les inspecteurs.

On vous a remis toutes les appréciations qui peuvent exister, de très insuffisant à très bon. La majorité des lettres de suite sont satisfaisantes ou perfectibles. Satisfaisantes, on est tout juste à la moyenne et perfectibles, plutôt en dessous.

Vous connaissez les formats des lettres de suite. Un premier bloc constitue les écarts réglementaires qui font l'objet de demandes d'actions correctives. Les points B correspondent à des demandes de complément. Les points C peuvent être des appréciations, des observations, positives ou négatives. On a un peu plus de liberté sur ce qu'on peut être amené à mettre dans ces parties.

Pour le site de Flamanville 1 et 2, 18 inspections sûreté dont deux inopinées. L'une de ces dernières était une inspection du chantier durant l'arrêt de réacteur sur le site de Flamanville. Elle a duré cinq jours d'inspection inopinée et était menée par les personnes en charge du contrôle de l'arrêt, ce qui a donné lieu à une lettre de suite. Cela fait six journées d'inspection inopinées pour l'année 2017.

On vous a remis toutes les thématiques inspectées au cours de l'année de l'année sur le site de Flamanville.

Parmi les inspections, dans les thèmes en 2017 qui s'étaient dégagés positivement pour le site de Flamanville, il y avait la conduite des réacteurs et tout ce qui relevait de l'élaboration de la documentation d'exploitation et de maintenance.

Les thèmes jugés davantage en retrait par l'ASN :

- le sujet de la maintenance,
- les inspections faites sur le chantier au moment du suivi de l'arrêt de réacteur,
- l'inspection qui a porté sur les systèmes auxiliaires,
- l'inspection sur les systèmes climatiques,
- l'inspection qui portait sur les équipements sous pression.

Dans la grande majorité des cas, les réponses de l'exploitant ont été jugées de façon positive par l'ASN avec des propositions d'actions. Quand cela ne pouvait pas être soldé directement, l'engagement était pris de mettre en place une action sous un délai donné qui apparaissait acceptable.

On a parlé précédemment de l'appréciation dans le temps. Dans le paragraphe CNPE de Flamanville 1-2 du chapitre 8 du rapport annuel, on porte une appréciation. Vous pouvez faire l'exercice de regarder 2016, 2015, 2014. Chaque année, on se positionne sur les critères suivants : environnement, sûreté, radioprotection. On positionne le site par rapport à la moyenne du parc et si on l'a jugé une année donnée plus en retrait ou se dégageant de façon plus positive que les autres installations nucléaires.

Sur l'EPR de Flamanville, en 2017, 20 inspections dont huit inopinées. Toutes les inspections inopinées concernaient l'aménagement, les équipes en charge de la construction et des essais de démarrage sur le site de Flamanville. Six inspections du futur exploitant que l'on appelle le CNPE de Flamanville 3.

On vous a remis les thématiques d'inspection. Beaucoup ont porté sur les essais de démarrage, trois sur les montages mécaniques, une inspection environnement, deux inspections radioprotection, une inspection sur les équipements sous pression.

Côté futur exploitant, la thématique principale, qui portait sur l'élaboration et le respect de la documentation d'exploitation et de maintenance, sera forcément un préalable à la mise en service. Des thématiques comme la radioprotection, les agressions climatiques et le transport de substances radioactives.

Sur le site de Flamanville 3, d'après les inspections faites par sondage sur les thématiques que l'on vous a données, les thèmes qui se dégagent positivement sont : la radioprotection pour les tirs gamma graphiques qui permettent de contrôler les soudures réalisées.

Les thèmes été jugés en retrait :

- les montages mécaniques du circuit secondaire principal,
- l'inspection qui a porté sur l'environnement,
- l'inspection sur les installations, essais et suivis des équipements sous pression.

De façon générale, sur les sept inspections, trois ont concerné les essais de démarrage, ont porté sur tout ce qui était documentation des prérequis à la réalisation d'un essai, gestion des dispositifs et des moyens provisoires, et tout ce qui relevait de la traçabilité, le renseignement des relevés d'exécution d'essai et l'enregistrement au fil de l'eau des écarts d'essai qui pouvaient être rencontrés.

Comme pour le CNPE de Flamanville 1-2, dans l'ensemble, les réponses de l'exploitant ont été jugées positives et répondant au questionnement posé par l'ASN.

Deux sujets sur lesquels l'ASN aurait apprécié davantage de réactivité de la part de l'exploitant. Le premier concerne le montage mécanique du circuit secondaire principal. Une inspection de l'ASN en février 2017 a donné lieu à une lettre de suite d'inspection qui faisait état d'une prise en compte insuffisante du référentiel d'exclusion de rupture, qui n'était pas connu sur site et ne faisait pas l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant.

Sur le sujet mentionné précédemment lié aux essais de démarrage, tout ce qui relevait de la traçabilité réalisée sur site dans le cadre des essais de démarrage et en lien, l'information de l'ASN sur l'état d'avancement.

Mme la Présidente.- Je vous remercie. Avez-vous des questions ou des propositions à faire pour l'année prochaine ?

M. ROUSSELET.- C'est une demande que nous avons portée de nombreuses fois. Nous avons les lettres de suite mais pas les informations venant d'EDF. C'est récurrent dans toutes les CLI. Dans la transposition de l'article 19 de la loi TSN, si on envoie une lettre recommandée à l'exploitant, qu'on cite l'article de loi et qu'on lui demande l'information, il nous l'envoie. D'un point de vue légal, il est obligé de nous fournir l'information. Quand j'envoie une lettre, il me répond mais en général, il oublie les annexes, ce qui est très difficilement compréhensible. Je renvoie donc une lettre recommandée pour demander les annexes et il nous les envoie.

C'est embêtant d'être obligé de passer par des textes de lois et des lettres recommandées pour obtenir l'information alors qu'il me semblerait logique qu'il n'y ait pas que les personnes qui s'intéressent à la question qui l'aient, mais que tout le monde ait accès à ces lettres. Les CLI particulièrement. Il serait important que des réponses soient apportées par l'exploitant systématiquement aux lettres de suite, il répond à l'autorité de sûreté. Pour le moment, il y a un blocage quasi systématique et c'est un vrai problème.

Nous avons un bout du feuilleton, nous savons ce qui se passe peut-être quand il y a des rappels de l'ASN quelques mois après mais finalement, nous ne connaissons pas l'histoire. Nous avons toujours la version de l'ASN qui est intéressante, qui joue le jeu, il y a une transparence de plus en plus grande de la part de l'IRSN. Tout le monde va vers plus de transparence, mais aujourd'hui il faut toujours mettre en demeure l'exploitant pour avoir les informations alors qu'il semblerait logique que l'exploitant réponde.

Je sais que c'est une demande que les CLI font régulièrement, que l'ANCLI fait régulièrement que nous avons faites nous-mêmes plusieurs fois, simplement il y a une réticence de ce côté. Il semblerait normal que l'exploitant accepte enfin quand il répond à l'ASN sur ces lettres de suite, nous ayons publiquement connaissance des réponses de l'exploitant.

M. BRASSEUR.- Nous vous écoutons, nous sommes ici pour cela. J'ai bien compris la question, il va falloir organiser de très nombreuses CLI.

M. ROUSSELET.- Vous mettez les réponses en ligne comme le fait l'ASN. Ceux que cela intéresse y auront accès. Vous mettez en ligne les réponses aux questions posées par l'ASN. Quand l'ASN vous dit que vous avez un mois ou six mois pour faire telle ou telle chose, cela permet de savoir où on en est.

Mme la Présidente.- D'autres interventions sur ce point ?

Je vous propose de continuer à y travailler. S'il y a une lettre d'inspection, comme vous les avez à chaque fois, on peut revoir pour les signifier lors d'un Bureau. C'était fait différemment.

Je reviens à ce qui avait été évoqué pour bien retranscrire ce qui avait été vu en Bureau, cela ne remet pas en cause la qualité de la présentation de Mme Heron, ce sont juste des difficultés rencontrées notamment du côté des élus, donc de la population que nous

représentons pour comprendre ce qui se passe. Effectivement, la population sait que l'ASN fait des inspections, vous avez rappelé les conditions dans lesquelles elles sont faites et c'est un point important. Après, cela reste difficile à appréhender car il y a des demandes, des réponses et souvent les gens se posent des questions : « *Est-il normal d'avoir ce nombre d'inspections sur l'année ?* », « *Est-ce grave ou pas ?* » Ce sont des questions assez basiques.

C'est simplement une question de présentation des résultats et non de fond, mais il est important que ce soit appréhendé par tout le monde, que l'on puisse avoir ce qui a touché les circuits primaires et secondaires. Vous avez dit quand les réponses étaient satisfaisantes, il est important pour la population de savoir que l'ASN a demandé quelque chose et la réponse qu'elle a obtenue. On peut l'apprécier au sein des CLI. Quand une intervention est demandée à l'exploitant, vous pouvez réagir et demander à l'exploitant d'apporter des compléments si vous n'êtes pas satisfait de sa demande. Côté lettre de suite, il n'y a pas le même dialogue.

C'est ce point de typologie pour rendre compte globalement de ce que vous pensez de la sûreté des installations. Vous avez apporté des éléments de réponse à travers le positionnement du site de Flamanville par rapport aux autres sites. Pour moi, la matière est là, mais je proposerais si vous êtes d'accord de se donner comme objectif pour l'année prochaine de présenter les résultats de façon encore plus lisible et en 2018, de permettre un comparatif avec ce que vous avez présenté en 2017. La population s'interroge car les centrales prennent de l'âge, cela entraînera-t-il plus d'incidents, des points délicats ou pas ? C'est aussi pour pouvoir argumenter sur ce point. Les populations, quand on parle de vieillissement des réacteurs, voient les inspections et se disent que l'outil se dégrade. Votre analyse peut montrer qu'il n'y a pas eu de dégradation par rapport aux années précédentes. Toutes les réponses sont possibles. Pour le moment, c'est difficile à appréhender.

Ce serait bien d'aller un petit peu plus loin.

Mme BURNOUF.- Je ne connais pas la façon de travailler, la communication de la CLI. Je ne peux pas apporter grand-chose, si ce n'est que je pense qu'il y a deux demandes dans tout ce que vous exprimez là.

La population se pose des questions en lien avec des inquiétudes, car elle voit passer des choses et se demande si c'est grave ou pas. Ensuite, il y a les spécialistes, à la fois les associations environnementales, les associations écologistes et les scientifiques, qui connaissent le sujet car ils le travaillent plus que la population. On ne peut pas parler de la même façon à ces deux types de populations.

Je mets les élus dans la case population, même s'ils essaient de travailler le sujet, et pas dans la case des spécialistes.

Après il faut réfléchir à la question, à la façon dont la CLI communique car son rôle est de relayer de la communication de EDF, de l'ASN, de l'information de presse, pour faire beaucoup de choses. Je ne sais pas quels sont les moyens. Il faut faire une analyse de la façon dont communiquent les CLI en général. Je ne sais pas si c'est cadré.

Mme la Présidente.- En lien avec ces questionnements remontés au Bureau, nous ferons un travail pour remettre à plat ces éléments.

Mme HERON.- Le nombre d'inspections est classique. Je vous ai expliqué que des fréquences de récurrence de certaines thématiques descendaient des services centraux auxquels il est

possible d'ajouter des priorités locales en fonction des sujets jugés en retrait les années précédentes sur un site donné. Les volumes d'inspection sont tout à fait classiques pour un CNPE deux tranches.

Le cas extrême pourrait être les sites mis temporairement en surveillance renforcée. Pour le coup, l'ASN est plus présente à la fois par du contrôle à distance et par du contrôle terrain lors des inspections mais à Flamanville, les volumes sont classiques. Pour le site de Flamanville 3, c'est différent car il y a moins de comparaison avec le parc.

Concernant les appréciations et évaluations portées par l'ASN sur les différents sites, dans le rapport annuel de l'ASN, un chapitre est dédié plus particulièrement aux centrales nucléaires et mentionne le vieillissement, les réexamens de sûreté qui font partie des sujets instruits et regardés par l'ASN. Il y a des chapitres pour chaque région qui évaluent plus précisément l'appréciation que porte l'ASN sur les sites.

Il faut avoir à l'esprit que l'appréciation portée par l'ASN sur le site de Flamanville va bien au-delà de cette vingtaine d'inspections. Il y a les temps forts qui sont les suivis des arrêts de réacteur, l'inspecteur de l'ASN sera très présent par du contrôle à distance, des points réguliers, des informations demandées à l'exploitant.

Il y a tout ce qui relève de l'instruction des événements significatifs. Lors des CLI, on échange sur les événements significatifs de niveau 1 sur l'échelle internationale INES ; il faut avoir à l'esprit qu'un certain nombre d'événements seront classés niveau 0 sur la sûreté, l'environnement, la radioprotection. L'exploitant, pour tous ces événements significatifs, a l'obligation de remettre un compte rendu d'événements significatifs à l'ASN dans les deux mois, avec une analyse plus en profondeur d'un certain nombre de choses. Des mesures préventives et correctives font également l'objet d'instruction par l'ASN.

Un nombre d'éléments sont concaténés au niveau local de la division, issus du contrôle sur le terrain, documentaire, du contrôle à distance, et des instructions plus lourdes portées par les services centraux. On peut avoir en tête les réexamens de sûreté, qui sont des temps forts d'instruction avec l'IRSN. Ce sont tous ces éléments qui font l'appréciation de l'ASN. Ce ne sont pas uniquement les inspections.

Pour la prochaine CLI, on pourra vous présenter ce qu'on met dans le chapitre 8 du rapport annuel concernant le CNPE de Flamanville et l'EPR, nos grands messages et conclusions portés sur l'année 2017, qui prennent en compte les éléments d'appréciation que l'on peut avoir sur le site. En comparant ce qu'on dit en 2017 aux années précédentes, on peut être amené à voir se dégager une tendance en disant que tel sujet va mieux, reste stable et dans la moyenne, quand bien même l'ASN attend toujours plus sur certains sujets.

M. ROUSSELET.- Une proposition a été discutée en réunion de Bureau de la CLI Areva, la possibilité de tenir nous-mêmes un tableau simple reprenant les lettres d'inspection, ce qui a été demandé et suivre en termes de timing une espèce de baromètre des évolutions et des réponses apportées, afin d'avoir une bonne lecture en demandant à l'exploitant ce qui s'est passé par la suite, les actions correctives.

C'est appliqué dans certaines CLI. Cela permet d'avoir une bonne lecture et une bonne compréhension du suivi de ce qui se passe.

Mme la Présidente.- C'est un travail que fait Emmanuel Lunel au sein de la CLI, c'est une espèce de communication, une vigilance pour lesquelles il dialogue avec l'ASN.

D'autres interventions ?

M. GOUTS.- Je suis un citoyen participant à la CLI comme auditeur. Nous sommes sur le sujet de l'ASN, je voudrais intervenir sur la question des relations entre l'ASN et les CLI. Pour cela, je voudrais revenir à la CLI du 10 octobre dernier à laquelle j'ai participé ici même. Il y a eu dans la salle des échanges assez vifs car le sujet à l'ordre du jour était celui de la cuve et du couvercle de la cuve de l'EPR. Ce jour-là, nous étions le 10 octobre, et nous avons entendu un échange entre Mme la représentante de l'ASN et les associations de défense de l'environnement, débat assez vif au cours duquel l'ASN a été interpellée sur ses décisions.

Madame la représentante de l'ASN, ma question est la suivante. Je vous avais moi-même interpellée sur la question de l'enquête publique qui avait eu lieu, et sur les résultats et la manière dont l'ASN comptait utiliser ces résultats de l'enquête publique dans la prise de décision.

Je précise bien que nous étions le 10 octobre car au cours de cette réunion, vous n'avez pas informé la CLI Flamanville de la décision déjà prise par l'ASN, car elle a été prise le 10 octobre, à tel point que notre quotidien régional, la Presse de la Manche, qui a fait un excellent compte rendu de cette réunion de CLI, le lendemain, titrait : « *L'ASN rendra son avis avant la fin du mois* ». Le titre est faux car l'ASN avait rendu sa décision le 10 octobre. Pourquoi le 10 octobre alors que nous avons une réunion, la CLI de Flamanville n'a pas été informée que l'ASN avait pris sa décision ?

Vous ayant interpellé sur l'analyse qui serait faite de l'enquête publique, j'ai noté que sur le site de l'ASN, il y a effectivement un compte rendu de l'enquête publique mais on ne peut pas appeler cela réellement une analyse car cela ne fait qu'une page et demie et se contente de dire que 15 000 personnes ont voté. Ce n'est pas une véritable analyse. Ma question est la suivante. Vous parliez de l'information des citoyens, on peut se demander dans quelle mesure alors que la décision est déjà prise, pourquoi une institution n'est pas informée d'une décision déjà prise ?

Mon seul regret en tant que citoyen est que tout à l'heure quand on a demandé d'avaliser le procès-verbal de la précédente réunion, personne n'ait fait mention de l'anomalie que je soulève. Il est important, alors que la représentante de l'ASN est présente, de ne pas avoir informé la CLI de la décision prise par l'ASN au niveau national sur la cuve de l'EPR.

Merci de votre attention.

Mme HERON.- Nous avons parlé de la consultation au sujet de laquelle beaucoup de commentaires ont été mis en ligne sur le site Internet. À ce moment-là, les éléments n'étaient pas sortis. Un tableau était traité par la direction des équipements sous pression ligne par ligne car certains commentaires apparaissaient plusieurs fois. Ils ont regroupé les commentaires qui étaient les mêmes et en regard, considéré si oui ou non cela avait lieu d'être pris en compte. Certains commentaires étaient anti-nucléaires et n'apportaient pas d'éléments au débat technique sur la cuve.

Une note de synthèse existe, vous pouvez en penser ce que vous voulez, pour faire ressortir un certain nombre d'éléments.

Si cela ne vous intéresse pas, je peux aller plus vite.

Sur l'information quant à la sortie de la position de l'ASN, il était certain que cela allait être dans les délais assez courts, je n'avais pas l'information selon laquelle cela allait être aussi bref.

M. GOUTS.- Je trouve grave qu'au sein de la même maison, les échelons régionaux n'aient pas été informés de la décision qui a été prise. Il y a un dysfonctionnement au sein de cette institution.

Mme la Présidente.- Je vous rappelle que la CLI fonctionne avec un ordre du jour qui est décidé au niveau du Bureau. Ensuite, les personnes qui sont amenées à porter des réponses en lien avec l'ordre du jour, répondent lors d'une assemblée générale. Nous ne sommes pas là pour faire des points d'actualité. L'ordre du jour ne pouvait pas prévoir la sortie de cette information à ce moment-là. Ce sont deux choses qu'il faut distinguer : le fonctionnement de l'ASN en propre en dehors de la CLI et quand l'ASN est présente au sein d'une AG de la CLI, elle intervient en réponse aux questions posées par le Bureau de la CLI.

Cela peut vous paraître protocolaire mais c'est aussi ce qui explique que Mme Héron n'avait pas à intervenir ce jour-là sur un élément d'actualité qui regarde son institution et non pas sa présence ici au sein de la CLI pour répondre à des questions posées par les membres de la CLI. Ce sont deux choses différentes. Cela peut surprendre car c'est tombé le même jour, je comprends que cela vous semble bizarre.

Mme HERON.- Pour moi, il n'y a pas de difficulté de fonctionnement. Un échelon régional fait un certain nombre de choses et est le relais des prises de position. Côté ASN, le mardi et le jeudi, qui sont les jours des CLI, correspondent à des réunions de collège. Au cours de ces réunions, un certain nombre de positions sont examinées. Si elles aboutissent, elles sont prises et ensuite communiquées. En l'occurrence, cela a pu être le cas et cela pourra l'être d'autres jours sur des sujets donnés si une CLI a lieu lors d'une session collège qui porte sur un sujet concernant l'installation donnée.

Cela ne traduit en rien un dysfonctionnement de l'ASN, c'est la superposition de deux agendas le même jour pour échanger ou travailler en parallèle sur des sujets qui sont très proches.

M. ANGER.- Nous n'existons que par notre présence à l'intérieur des CLI, nous existons aussi à l'extérieur et il est évident que dans des déclarations de presse qui ont suivi immédiatement ce dont il est question ici, nous avons fait remarquer qu'il était incohérent que nous n'ayons pas été prévenus en commission. Cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas parlé des choses. Dans le CRILAN, il y a information et lutte, il est clair que nous l'avons fait et je ne porte pas de jugement sur le fonctionnement de l'ASN, tout au moins ici.

Mme la Présidente.- C'était le sens de mon intervention. Tous ici présents, nous avons un rôle au sein de la CLI et donc un fonctionnement conforme à ce que prévoit une CLI quand nous sommes réunis ensemble et par ailleurs, nos activités propres d'élus, d'associations, de syndicats. Les prises de parole, les interventions ne sont pas les mêmes, c'est tout à fait normal, c'est ainsi que cela doit être.

Ce qui fait que la CLI fonctionne bien est cette capacité à faire la différence entre notre représentation au sein des CLI pour représenter la diversité de la population et les actions que nous pouvons avoir par ailleurs. C'est ce que vient d'évoquer Mme Héron, c'est sa

présence au sein de la CLI pour un sujet particulier et en parallèle, le fonctionnement de son institution. Ce qui fait qu'au niveau calendrier, cela peut être un grand choc.

M. AUTRET.- Il y a autre chose derrière ce problème, un troisième acteur intervient : le journal. La presse va servir de relais par rapport à ce qui se dit en CLI. La presse est habituée à travailler sur des événements médiatisables tout de suite. Il est plus difficile de médiatiser des processus. Or là, on était dans un processus qui de fait est arrivé au bout le même jour et a mené un décalage entre l'événement vu au niveau national et ici. La capacité de traiter ces processus rentre mal dans les plans de communication et c'est une des interrogations à avoir au niveau de la CLI si on veut avoir une information plus réelle.

M. BRASSEUR.- Je voulais revenir sur ce que vous disiez, Monsieur Rousselet, concernant les suites à donner aux lettres de suite et aux actions que l'on peut mener. J'y suis favorable. C'est en dehors de mes prérogatives quant aux modalités. L'ASN parlait d'une vingtaine d'inspections, il est classique d'avoir cinq actions sur lesquelles on prend des engagements. Cela fait du volume. Au-delà de cette dimension de modalités pratiques, je vois un intérêt à vous donner à voir ce qui est à faire. Mais il faut garder quelque chose de digeste.

Je suis disposé à vous apporter des éléments plus précis sur ce qu'on aurait mené concernant des points de fragilité soulevés par le contrôle de l'ASN.

M. ROUSSELET.- Dont acte, je propose que ce soit discuté à la prochaine réunion de Bureau.

Mme la Présidente.- C'est noté.

Peut-on poursuivre l'ordre du jour ?

4. Bilan du CNPE Flamanville 2017 et présentation du programme industriel 2018. Point sur la rencontre d'affaire organisée par EDF et la CCI afin de préparer les visites décennales en faisant intervenir les sociétés locales (EDF)

M. BRASSEUR.- Concernant le bilan 2017, quelques chiffres clés qui vous permettent d'avoir une idée relativement précise de ce qui s'est passé sur le CNPE de Flamanville 1-2. Notre production atteint la valeur de 13,8 TWH. C'est en-deçà de ce qui avait été planifié initialement en début d'année pour une raison très simple, et cela fait le lien avec ce que je vous ai dit en début de présentation quand je vous parlais de l'événement significatif classé au niveau 1, nous avons eu à intervenir pour remplacer une très grosse pièce au niveau de la salle des machines de l'unité n° 1. Le remplacement du stator de l'alternateur nous a occasionné un arrêt prolongé non prévu et nettement trop long par rapport à ce que nous avions planifié en début d'année.

Parallèlement, nous avons réalisé une visite partielle pour remplacement de notre combustible et un certain nombre de contrôles de maintenance et de modification de nos installations. En anticipation du programme industriel que nous poursuivrons cette année, je vais y revenir à l'occasion de nos troisièmes visites décennales, la production a atteint une valeur de 13,8 TWH. Si on réfère cette valeur, on la repère toujours par rapport à une production nationale, cela correspond à 3,6 % de la production nucléaire française.

Concernant les événements significatifs de sûreté, nous avons déclaré 32 événements dont l'immense majorité est au niveau 0 de l'échelle INES mais certains sont classés au niveau 1 et j'en parle systématiquement. Par exemple, l'événement précédent sur le fameux crédit K.

Il y a eu aussi un événement générique qui concernait le parc 1 300 MW qui a concerné les diesels de sauvegarde de nos installations. Cet événement a été classé au niveau 2 de l'échelle INES, et j'ai également exposé cet événement à l'occasion de la dernière CLI. Si c'est nécessaire, on pourra y revenir naturellement.

Nous avons réalisé de très nombreux exercices. 2017 a été très chargé en matière d'exercices. Des exercices à la fois classiques qui nous permettent d'entraîner nos équipes avec une connexion qui peut aller assez loin avec les pouvoirs publics en matière d'entraînement collectif. Nous avons réalisé neuf exercices de plan d'urgence interne, des exercices incendie purement locaux avec nos équipes mais cela implique très régulièrement les services du SDIS car nous nous entraînons mutuellement. 36 exercices incendie réalisés en 2017.

Un exercice plus étoffé de sécurité civile le 14 mars 2017 qui a conduit à tester notre organisation de crise en matière d'accident sûreté radiologique et d'autre part, tester la capacité d'interaction entre le site et les pouvoirs publics dans le cadre d'une situation relevant d'un PPI.

Pour la première fois sur le site, nous avons testé et expérimenté un certain nombre de processus relatifs à notre force d'action rapide du nucléaire, la FARN, qui est une organisation qui maintenant n'est plus nouvelle, qui a été mise en place suite à l'accident de Fukushima. Cette organisation est venue avec des moyens très étoffés sur le site de Flamanville 1-2. Sur toute une semaine, ont été réalisés des exercices de mise en situation, de réalimentation en eau de certains circuits, de réalimentation en air et en électricité, et de tester -car cela fait aussi partie des cibles de cette organisation- la reprise en main d'un réacteur par des opérateurs spécialement formés qui gréent ces équipes spécialisées capables d'aller de site en site au gré des paliers, que ce soit 1 300 ou 900 MW. Sur toute une semaine, un ensemble d'exercices et de mises en situation et cela s'est passé pour la première fois à l'automne sur Flamanville 1-2. Il y aura d'autres occasions naturellement pour organiser ce type d'exercices d'ampleur car sur une semaine, cela nécessite certes de l'organisation mais cela permet d'aller assez loin dans les mises en situation.

Concernant la sécurité, un élément de satisfaction important, aucun accident grave. Un taux de fréquence et un indicateur assez traditionnel en matière de sécurité industrielle qui se maintiennent, satisfaisants par rapport à ce qu'on peut trouver chez des industriels comparables. Je dépasse allègrement le cadre de l'industrie nucléaire en disant cela. Nous sommes plutôt stables sur cet objectif, nous cherchons de toute manière à nous améliorer et en 2018, année chargée en matière d'arrêts de tranches, nous tâcherons de continuer à progresser, à aller de l'avant en matière de sécurité.

Concernant l'environnement, nous avons de nombreuses valeurs et objectifs à respecter. J'ai l'occasion dans cette instance de faire un bilan annuel sur ce sujet, j'aurai l'occasion d'y revenir dans le détail. En termes de bilan, toutes les valeurs fixées par les différents arrêtés et objectifs réglementaires ont été respectés.

En matière de radioprotection, nous avons une cible annuelle de dose intégrée par une population. Cette cible a été respectée. Nous avons poursuivi la mise en place de moyens modernes, moyens pour lesquels j'ai déjà eu l'occasion de vous apporter quelques éclairages, le poste de supervision en matière de prévention des risques dont vous avez une petite illustration sur la photo. Poste de supervision qui permet à distance d'avoir une idée très précise de ce qui se passe sur des chantiers qui sont soumis à des expositions aux

rayonnements assez élevés. C'est assez nouveau, nous expérimentons maintenant depuis deux ans. Nous ne sommes plus dans une phase expérimentale mais dans une mise en œuvre industrielle, cela nous permet d'agir rapidement en cas d'élévation anormale d'un débit de dose. Ce sont des moyens que nous allons amplifier en matière de développement à l'occasion de nos troisièmes visites décennales.

Pour poursuivre sur des chiffres clés qui sont plutôt sur une dimension socio-organisationnelle, en 2017 nous avons eu une intensité importante en matière de rythme industriel en partie programmé et en partie lié au remplacement fortuit de stator alternateur, ce qui a occasionné pendant plusieurs mois la venue de personnel qui en début d'année n'était pas prévu. Naturellement, une intensité en matière de travaux qui est allée au-delà des prévisions. En moyenne sur l'année, il y a eu 1 200 salariés et en termes de personnel EDF fixe, pas ceux qui font les activités de maintenance au gré des arrêts de tranches, 799 salariés, dont 18 % de personnel féminin, 37 alternants qui ne font pas partie de ces salariés mais susceptibles de le devenir.

Une autre dimension que nous essayons de développer tout en intégrant la dimension industrielle de notre outil, 27 salariés en situation de handicap, que ce soit pour le personnel EDF et prestataires.

Nous avons poursuivi un programme d'embauche qui reste assez élevé et que je peux qualifier d'assez ambitieux car nous avons recruté 25 personnes en 2017 dont 84 % relevant d'embauches locales. Parmi ces 25 embauches, nous sommes satisfaits car c'est une voie privilégiée en matière de recrutements, 11 embauches d'apprentis, apprentis en apprentissage sur notre CNPE ou sur le parc nucléaire et qui sont mis dans un vivier qui permet d'intégrer des jeunes qui ont déjà une bonne appropriation du milieu de l'industrie nucléaire.

Depuis 2011, avec le fort renouvellement de la population du CNPE, nous avons embauché 323 personnes, ce qui est concomitant avec les départs en inactivité et à ce titre, nous avons franchi notre pic de départ en inactivité en 2017 car nous en avons eu 36. Nous amorçons une phase de décrue tout à fait traditionnelle car elle était annoncée et en la matière, nous sommes capables de faire des projections assez fines. Nous retrouverons un point palier en 2018 et 2019.

Pour finir avec les chiffres clés, une contribution économique au territoire et au travers des impôts et taxes, et surtout, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et ce sera amplifié en 2018 et 2019, une augmentation en matière de commande de prestation de maintenance vis-à-vis des entreprises qui atteint le chiffre de 65 millions d'euros. Un tiers de ces commandes est passé à des entreprises locales.

Concernant le programme industriel 2018, je vous en parle depuis plusieurs années, non pas qu'en 2018 et 2019, il se passe des choses inattendues car ce sont nos troisièmes visites décennales. Tous les 10 ans, nous réalisons de gros programmes de contrôle en lien avec une réévaluation de sûreté pour prendre en compte les dimensions liées au vieillissement, réaliser des modifications de circuits pour poursuivre inlassablement l'amélioration de notre niveau de sûreté.

2018 et fin 2018, nous aurons nos troisièmes visites décennales. Pour l'unité n° 1, nous démarrons en avril pour un couplage prévu fin août et pour l'unité n° 2, en toute fin décembre, le 29 décembre, la tranche 2 sera découplée pour sa troisième visite décennale

fin décembre pour une durée similaire globalement autour de 150 jours, même si les choses restent à préciser de ce côté.

Une petite vidéo pour illustrer ce que pourront représenter nos troisièmes visites décennales.

(Diffusion d'une vidéo.)

M. BRASSEUR.- Quelques compléments plus chiffrés par rapport à notre programme industriel. Ce que je vous présente là est relatif à une seule visite décennale, elles sont très proches, vous pouvez considérer que c'est multiplié par 2 en 2018 et 2019. Globalement, 24 000 heures de robinetterie, 18 000 heures d'essais non destructifs qui concernent des tirs radiographiques, des contrôles par ultrasons, des techniques de ressuage, des techniques qui permettent de confirmer que nous avons toujours des critères mécaniques confirmés et de bon comportement de nos équipements. Que la qualité de notre réalisation quand nous avons des remplacements de tuyauterie à réaliser est à l'attendu.

Globalement 15 000 dossiers d'intervention, 600 tonnes d'échafaudages et 80 tonnes de protection biologique pour tout ce qui est relatif aux travaux en environnement ionisant.

La maintenance que nous réalisons est très vaste. À l'occasion des visites décennales, un certain nombre de contrôles est assez emblématique *a fortiori* car ils n'arrivent que tous les 10 ans et aussi parce que j'en parle assez régulièrement. Ils sont vraiment les caractéristiques assez claires d'une visite décennale. Tout d'abord, le contrôle du circuit primaire du réacteur que nous montons en pression, il s'agit d'une épreuve hydraulique, nous le passons d'une pression de fonctionnement normal de 155 bars à 207 bars. Cela se fait sous le contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire.

L'épreuve enceinte du bâtiment réacteur que nous gonflerons. Nous monterons à 3,8 bars absolus cette enceinte de confinement pour s'assurer que les critères de sûreté sont toujours à l'attendu.

Enfin, toujours par rapport à des critères décennaux avec encore une fois un contrôle qui est aussi emblématique des visites décennales, nous contrôlerons les aciers de la cuve du réacteur avec un robot, une machine spécifiquement conçue pour les contrôles intérieurs de la cuve, la machine d'inspection en service (MIS). Ce robot passera dans la cuve de chacun de nos réacteurs.

Voilà pour quelques illustrations fort succinctes mais je suis à votre disposition si vous avez des questions.

S'agissant des rencontres d'affaires, je serai bref car vous avez eu quelques illustrations sur la vidéo. Nous accordons une très grande importance au fait que ces visites décennales, qui engendrent de très nombreux travaux, soient également un atout pour le territoire et par rapport au tissu industriel et aux compétences nombreuses disponibles. Nous sommes fiers de ce type d'initiative. C'est la deuxième année consécutive que nous les réalisons et cela se fait de manière tout à fait concertée, en partenariat très fort avec la CCI Ouest Normandie.

L'objectif est assez simple, donner de la visibilité en rentrant plus dans les détails techniques de ce que nous comptons faire à l'occasion de notre programme industriel en 2018 et 2019. Quand on parlait tout à l'heure des remplacements de générateurs de vapeur, cela peut s'étendre sur cette fenêtre. Une bonne visibilité de ce que nous comptons faire, des besoins

nécessaires en matière de force de travail et de compétences, et en mettant en relation les entreprises titulaires dites de rang 1, des entreprises à vocation nationale, qui sont contractualisées dans certains cas et dans de nombreux cas avec des services centraux de EDF, et les mettre en relation à vocation davantage locale et régionale. C'est en ce sens que je faisais référence au chiffre de 65 millions d'euros de commandes dont un tiers pour la part locale.

Si on passe au slide suivant, quelques illustrations, ce sont des chiffres qui permettent d'apprécier finalement l'engouement qu'il a pu y avoir : 250 participants, 80 entreprises sous-traitantes. Nous sommes assez satisfaits et même fiers de ce que nous avons pu réaliser tous ensemble avec les entreprises, qu'elles soient nationales ou locales. 21 entreprises de rang 1, les grands titulaires de marchés importants. Vous pouvez y trouver General Electric, Framatome, des entreprises comme Bouygues également. De très nombreux rendez-vous organisés et une satisfaction qui a pu être exprimée largement.

Il est encore trop tôt pour en mesurer les retombées économiques précises mais en tous les cas, nous nous y attelons et nous tâcherons de pouvoir mesurer de manière plus quantitative ce que cela aura pu apporter, au-delà de certaines satisfactions par rapport aux différents industriels qui sont en capacité d'intervenir sur nos installations.

Mme la Présidente.- Je vous remercie.

M. ANGER.- Je reviens sur le passé mais avec des conséquences éventuelles sur l'actualité. En 1997, première décennale, il avait été constaté des fissures sur l'enceinte de confinement. Nous avons assisté à la venue de Dominique Voynet, ministre de l'Environnement le 21 novembre 1997, de M. Pierret qui était à l'Énergie et de M. Alphanéry, à l'époque dirigeant d'EDF, qui avait eu cette parole « historique » : « *Tout ceci n'est qu'un non-événement.* »

Il faut se rappeler que la reprise des travaux sur la tranche 1 prévus au 2 décembre avaient été arrêtés, bien sûr repris plus tardivement. Une peau composite a été mise en place pour compenser les fissures micro ou plus importantes. À la décennale suivante, en 2008, il a été constaté qu'elle avait déjà évolué. Comme avait dit un ingénieur de EDF : « *Ce n'est pas comme le calva, cela vieillit mal.* »

Qu'en est-il aujourd'hui de cette situation des peaux composites ? Est-il prévu d'intervenir ? Le même ingénieur m'avait dit : « *Attention, plus cela vieillit, plus les difficultés sont grandes pour l'intervention et les intervenants notamment.* » Ce qui m'inquiète, c'est que l'on prenne, comme d'habitude, pour un certain nombre de travaux difficiles, des sous-traitants pas forcément en capacité et moins bien contrôlés que les personnels habituels de EDF. J'aimerais avoir des précisions sur cette affaire.

J'ai une deuxième question. Sur les travaux qui ont été effectués pour savoir quoi faire en cas d'accident pour protéger le site et les populations, le PPI a évolué mais il y a aussi des absences. J'aimerais savoir ce qui est prévu en cas de non efficacité partielle ou totale de la cuve qui permet de récupérer le corium en cas de fusion du réacteur, en cas d'accident.

Nous sommes en bord de mer, je me rappelle qu'à Fukushima, le ministère de l'Environnement, que nous avons rencontré il y a quelques années, avait dit : « *Heureusement, 90 % de la radioactivité est partie dans la mer.* » Qu'en est-il aujourd'hui des précautions par rapport à la Manche ? Je vous rappelle qu'il y a des marées, des

courants importants, une dispersion très importante vers le sud et puis vers le nord avec le Gulf Stream. N'oubliez pas que ce n'est pas qu'un problème de population, de retour éventuel d'éléments radioactifs par aérosol de la mer à la terre, mais c'est aussi la gestion d'une situation économique grave. Je vous rappelle que la pêche, mais maintenant l'aquaculture, c'est très important. Qu'en est-il des précautions en la matière ? Cela peut être discuté autour des questions décennales mais également par rapport à la sûreté de l'EPR et des vieilles tranches qui n'ont pas de cuve pour récupérer le corium, et par rapport à des précautions à prendre pour les populations voisines.

Mme la Présidente.- Concernant votre deuxième question sur l'EPR et les aspects liés au corium, un certain nombre de membres de la CLI me font signe. Je propose que l'on note cette question.

C'est une question technique vis-à-vis des dispersions de la mer, je préférerais qu'on la note pour une prochaine réunion de Bureau. J'ai bien compris qu'il y avait un lien entre EPR et les deux autres réacteurs. Mais c'est pour moi une question à part entière. Je préfère que votre intervention revienne lors d'un Bureau, qu'on la note et qu'on permette à l'exploitant d'exprimer en détail sa réponse.

M. ANGER.- Non, le Bureau est un exécutif, la CLI a une assemblée générale et dans toute association, c'est l'assemblée générale qui est décisive.

Mme la Présidente.- Je préférerais la mettre à un ordre du jour d'une prochaine CLI de façon à avoir une réponse construite et détaillée. Je l'inscrirai à l'ordre du jour d'une autre AG, les membres du Bureau ne le remettent jamais en cause, pour avoir une réponse précise. Par rapport aux éléments présentés, on n'a pas les éléments de réponse. C'est ce que signifiaient un certain nombre de personnes ici. Je demande à M. Brasseur de répondre à la première question, et on note bien la deuxième.

M. ROUSSELET.- Normalement nous devons finir à midi, il y a des points très importants dont certains sont déjà sortis dans l'actualité ce matin. Je ne sais pas si EDF a communiqué ou autres. Des *news* de Reuters parlent de l'EPR. Je ne sais pas comment faire. Une série de points très importants n'a pas été faite. Jadis, les réunions duraient la journée, c'était une très bonne chose. Certes la réunion de ce matin est spéciale, malgré tout, il faut que l'on se donne du temps pour répondre aux questions importantes. Interrogez-vous maintenant, comment va-t-on conclure cela ce matin ? Je suis très inquiet.

Mme la Présidente.- Nous avons encore une heure devant nous, je ne souhaite pas que certains éléments soient bâclés. Nous pouvons tout à fait convenir d'une autre date mais je pense que pour l'attention de tout le monde, c'est mieux d'avoir des demi-journées de réunion et en faire une autre. Nous prendrons la décision ensemble à la fin de cette AG pour voir si on met une autre réunion pour traiter une partie de l'ordre du jour.

D'autres points pourraient être plus rapides.

M. BRASSEUR.- J'aurais pu répondre à la deuxième question, mais on va maîtriser le temps. Je n'évacue rien. C'est le rapport de sûreté, j'aurais pu vous en parler mais on le fera la prochaine fois.

En réponse à votre première question, oui, vous avez tout à fait raison, une peau composite a été apposée sur l'enceinte interne. Cette peau composite fait l'objet d'un programme de contrôle et un programme de maintenance. Entre les visites décennales, des critères de

sûreté sont définis et nous permettent de s'assurer que nous sommes toujours dans les bons critères.

Quand nous faisons ce genre de chantier, c'est une modification au départ car cette peau composite a été ajoutée, des études conduisent à dire que le procédé est qualifié, c'est-à-dire qu'il est capable de passer toutes les situations d'accident et que son vieillissement est compatible avec les critères de sûreté. J'étais intervenu sur le sujet de l'enceinte pour évoquer les critères de sûreté.

Par rapport à votre question concernant les compétences des personnes qui interviennent, plusieurs entreprises interviennent sur le parc nucléaire. Pour ce que qui nous concerne, l'entreprise qui va intervenir en 2018 et 2019 est intervenue à plusieurs reprises depuis 2015. Cette entreprise a des compétences spécialisées en termes de génie civil. Si vous me demandez, je pourrai vous en donner le nom mais je n'ai pas l'autorisation de parler en leur nom. Toujours est-il que ce sont des personnes très spécialisées qui disposent de compétences pointues, du niveau de l'excellence. Cette entreprise a du personnel qui a déjà eu l'occasion d'intervenir sur le site de Flamanville, sur nos deux tranches. En l'occurrence, nous sommes dans une configuration complètement sous contrôle des compétences. Ils ont l'expérience, sont force de proposition et ont de l'ingénierie dans leurs propres effectifs, ce n'est pas seulement de l'exécution. C'est une entreprise très spécialisée par rapport aux réfections de paroi en matière de génie civil avec des maquettes tests, des procédés qui peuvent être expérimentés dans des locaux qu'ils ont à leur disposition. Je pourrais entrer plus dans le détail par rapport à tout cela, mais encore une fois, le procédé est qualifié, il est mis en œuvre par une entreprise compétente et qui a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises sur le site de Flamanville.

Le vieillissement. Je vous avais apporté quelques éléments. Des critères de sûreté sont observés entre les visites décennales, ce n'est pas comme s'il ne se passait rien entre deux visites décennales. Nous intervenons depuis 2015, la visite décennale n'était pas en 2015. Il y a des critères de sûreté ; certains sont contrôlés à l'occasion des visites décennales, d'autres lors de tout arrêt de tranche et dans d'autres cas, cela peut être quasiment permanent. Tout dépend de ce dont on parle. L'enceinte de confinement est suivie tout au long du cycle d'exploitation d'une installation nucléaire. Cette dimension potentielle de vieillissement, qui est une donnée technique réelle, est intégrée. Quand nous procédons à des travaux de réfection tel que construits ou si ce sont des modifications, un procédé nouveau est apporté, dans tous ces cas de figure, nous sommes tenus d'apporter la garantie que le procédé est qualifié, notamment auprès de l'autorité de sûreté nucléaire.

M. ROUSSELET.- Concernant le taux de disponibilité, vous nous avez dit 135 jours pour le rotor. Quel est le taux de disponibilité par réacteur sur l'année ?

Vous dites qu'avec la MIS, vous allez faire un contrôle sur tous les centimètres carrés. Je préférerais par centimètre cube car c'est à l'intérieur que l'on verra s'il y a des fissures. Il serait bien de savoir si vous allez faire le contrôle avec la MIS sur l'ensemble de l'épaisseur, la totalité de l'épaisseur et pas simplement sur les premiers centimètres.

M. BRASSEUR.- S'agissant des coefficients de disponibilité, nous vous donnerons les chiffres exacts. C'est le stator qui a été remplacé, mais peu importe, l'arrêt était de 135 jours, ce qui impacte le coefficient de disponibilité. Il était inférieur à 80 %, nous vous donnerons les chiffres.

Par rapport à la MIS, ce sont bien des contrôles volumiques, on rentre en profondeur. Si vous souhaitez que nous entrions plus dans le détail pour savoir en quoi consiste ce type de contrôle, nous le ferons sans aucun problème

M. ROUSSELET.- Je propose que l'on voie la méthode de travail de la MIS en réunion de Bureau.

M. HOULLEGATTE.- Ma question est complémentaire de celle qui vient d'être posée. Le parlement va se prononcer sur la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie. La question est double. Bien évidemment, le taux de disponibilité doit être de l'ordre de 61 % si j'ai bien calculé. La production d'électricité nucléaire a été en baisse cette année, autour de 380 TWH. J'ai une question sur le coût de production, je sais que les chiffres sont difficiles à avoir, avez-vous des données sur le coût de production ? Je ne parle pas de ce qui concerne le coût de l'aval ou de l'amont du cycle, ni des provisions pour le démantèlement, mais le coût de production. Est-ce que le coût de production du kilowattheure peut être public ?

Vous me confirmerez la disponibilité par écrit ?

M. BRASSEUR.- Oui, nous vous la confirmerons par écrit pour vous donner les éléments très précis car vous avez tout à fait raison, la production sur le parc nucléaire l'année dernière était de 379 TWH, en deçà de ce qui était prévu. Pour ce qui nous concerne, à cause du remplacement du stator, que j'évoquais à plusieurs reprises, également en-deçà.

Globalement une installation nucléaire tourne au cours de 80 % de Kd, le nôtre est inférieur en 2017. Il le sera approximativement en 2018 car nous avons un arrêt long en 2018.

Évidemment, nous avons le coût de production mais compte tenu de ce que vous disiez par rapport au débat parlementaire et notamment à tout ce qu'il y aura autour de la PPE, je préfère réserver notre réponse. Ce seront des données accessibles. Sans forcément entrer dans le détail, nous n'avons pas vocation de produire à perte. Donc c'est une énergie qui reste très compétitive et qui *a fortiori* est disponible en permanence.

M. AUTRET.- Vous avez insisté beaucoup sur la logistique à venir pour ceux qui interviendront dans le cadre de ces visites. Je pense à la sous-traitance. Bon nombre de questions sont liées aux facteurs sociologiques, organisationnels et humains plus larges que ce que qui a été abordé (parkings et restaurants). Mais nous aurons l'occasion de voir cela plus tard. À ce stade, et sur le fond, quels sont les sujets saillants de sûreté que vous avez d'ores et déjà identifiés pour vos réacteurs ?

M. BRASSEUR.- Pouvez-vous préciser « sujets saillants de sûreté » ? Qu'en est-il ?

M. AUTRET.- Dans le fonctionnement ordinaire des réacteurs et à travers tous les éléments, le suivi qu'on vous demandait par rapport aux lettres de suite qui nous permettent de voir qu'il y a eu réponse ou pas dans les délais, le fait de vous faire réprimander par l'ASN, vous devez avoir un tableau de suivi du fonctionnement des installations qui vous laissent à penser qu'il y aura à aller voir précisément de tel ou tel autre côté.

M. BRASSEUR.- Votre question est très vaste. Il y a des lettres de suite avec des questionnements complémentaires de l'ASN. Il peut aussi y avoir, et c'est l'objet des déclarations d'événements significatifs tels que j'ai pu vous expliciter, de temps en temps il peut y avoir des écarts par rapport aux règles d'exploitation qui donnent lieu à déclaration.

La sensibilité aujourd'hui est surtout liée à la mise en œuvre définitive des modifications issues de l'accident de Fukushima. En termes d'amélioration de sûreté, c'est un élément significatif dans le paysage, en particulier la mise en service des DUS (Diesel Ultime de Secours), la mise en place de tout ce qui relève de l'appoint ultime, la prise en compte de la robustesse des sources électriques. Ce sont des points sur lesquels nous avons déjà agi avec force et qui sont, de fait, intégrés dans notre radar de pilotage sûreté.

Cela répond-il suffisamment précisément à votre question ?

Il y a une instruction longue dans le cadre des visites décennales, cela se fait par un groupe permanent d'experts qui édicte un certain nombre de recommandations qui sont traduites concrètement dans les programmes que doit réaliser l'exploitant, et cela traite de très nombreux sujets. À la maille d'un exploitant en particulier, ce n'est pas l'objet des réévaluations de sûreté décennales. Pour ce qui nous concerne en particulier, rien de spécifique ne concerne Flamanville 1-2. Je ne sais pas si c'est votre question.

M. AUTRET.- Vous êtes chargé de la maintenance des installations et tout homme de maintenance, si on lit certaines personnes qui ont beaucoup travaillé là-dessus, a une connaissance assez fine de l'installation qu'il est chargé de surveiller et repère sur des livrets internes, en général, pour ce qui a été mon cas quand je m'occupais de ces choses, d'un certain nombre de problèmes pour lesquels un calendrier est mis en place et des choses déjà élaborées, et certains nœuds sont un peu gordiens dans cette affaire. Il y a des petits éléments qui alertent un petit peu plus tant sur le plan économique que de la technique seulement.

M. BRASSEUR.- Nous avons des programmes de maintenance. Certains sont approuvés par l'autorité de sûreté nucléaire. Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas de sujet de préoccupation particulier. Cela peut être évidemment critiqué, challengé, contesté. Mais en tous les cas, vu de l'exploitant nucléaire que je suis et qui vous répond, aucun point particulier ne cible notre attention plus que tout ce que je vous ai expliqué, j'espère avec précision, autour des visites décennales.

Mme la Présidente.- Nous progressons dans l'ordre du jour.

5. Bilan de l'exercice de la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) sur le CNPE Flamanville (EDF)

Mme la Présidente.- Je demanderai à Jacques Lepetit de compléter cette présentation par son témoignage sur l'exercice car il était présent.

M. BRASSEUR.- Je vais aller assez vite, cela vous permettra un temps d'échange. Du 13 au 17 novembre, un exercice avec de très nombreux moyens pour la première fois développés sur le site de Flamanville 1-2, avec des exercices de réalimentation avec les différentes sources (eau, électricité et gaz). Des simulations de recherche de victimes en environnement complexe.

Tous les objectifs de ces exercices ont été atteints. Nous avons estimé pouvoir aller encore plus loin à l'avenir, notamment en simulant une situation accidentelle sur nos deux réacteurs.

Je vous propose quelques images pour illustrer au travers des mises en situation.

(Diffusion d'une vidéo.)

M. LEPETIT.- Suite à cette présentation, avez-vous des questions, des attentes ?

Un certain nombre de représentants de la commission locale a assisté pour une partie de cette semaine, à la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations et de reprises d'énergie (électricité, air, eau) de manière à rétablir des circuits. Ce qui est ressorti d'une façon remarquable, c'est effectivement l'autonomie et les compétences exercées sur chaque unité qui avait une fonction à mettre en œuvre, et cette autonomie et ces compétences sont pour la mise en œuvre de matériels tout à fait rudimentaires mais simples à mettre en œuvre.

Ce qui a été impressionnant aussi, c'est de voir leur agilité à pouvoir opérer leur matériel qui peut être mis en œuvre pour faire face à des situations d'obstacles. Ils ont également l'autonomie pour eux-mêmes car ils ont leur sac à dos avec une autonomie de quelques jours de nourriture, d'eau, et de la communication entre eux tout à fait opérationnelle et indépendante.

Avez-vous des questions ?

J'avais noté lors de l'amener de la FARN sur l'établissement de Flamanville, une stratégie d'approche en fonction des conditions de l'événement que vous aviez déclaré, du nord, du sud, des évacuations potentielles de la population. La FARN se retrouve toujours engagée dans le meilleur chemin et dans l'efficacité maximale pour intervenir.

M. AUTRET.- La direction des opérations passe-t-elle au niveau de la FARN et au niveau national ou reste-t-elle au niveau de la centrale ? Dans ce cas, avez-vous testé les interactions avec les autres instances officielles ? Je pense à la préfecture.

M. BRASSEUR.- La responsabilité de l'exploitant nucléaire reste locale, la décision de mise en œuvre de la FARN est faite en concertation avec les instances nationales. La responsabilité ne change pas, l'exploitant nucléaire reste l'exploitant de Flamanville 1-2. Les décisions se prendront sur site en concertation.

C'est une première, ce sont des exercices de mises en situation. Nous n'avons pas testé la FARN dans un contexte PPI en lien avec les pouvoirs publics. Ce sera à envisager à l'avenir. Nous sommes à disposition, mais nous ne l'avons pas fait pour ce premier exercice qui est resté très centré EDF.

Mme la Présidente.- Je vous remercie.

6. Point d'étape sur dossier de demande d'autorisation de modification au titre de l'article 26 du décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux rejets du site de Flamanville (Fla 1 &2 et Fla3 – ASN)

Mme la Présidente.- Nous allons formuler un avis sur ce texte, et je vais laisser EDF et l'ASN rappeler la procédure et son état d'avancement. Sachant que je vous avais proposé de mettre en place, dès que nous aurons communication du décret, un groupe de travail pour formuler cet avis.

M. BRASSEUR.- Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet qui jalonne le démarrage de l'EPR et qui vise à ce que nous disposions, pour l'exploitant de Flamanville au sens large, d'un arrêté de rejet qui intègre toutes les attentes liées à l'exploitation des trois réacteurs.

Le point d'avancement. Nous avons élaboré un dossier intégrant les différentes demandes formulées par l'ASN, il a été transmis. Ce dossier a été publié sur le site de l'ASN, je laisserai Mme Héron intervenir.

La rédaction d'un projet de décision a eu lieu par rapport aux éléments que nous avons, et le reste à faire, c'est évidemment une validation du projet de décision par le collège de l'ASN avec une consultation du public sur le projet de décision. Consultation de la CLI, du Coderst et une synthèse des consultations pour aller vers une validation finale de ce qui est encore à ce stade un projet de décision, avec une homologation du ministre attendue dans la continuité de cette instruction. C'est un processus assez traditionnel d'instruction d'une modification d'un arrêté de rejet.

Mme HERON.- Beaucoup de choses ont été dites sur le processus. Le dépôt de la demande a été fait début 2017, des avis côté services de l'État (DREAL, DDTM et ARS) ont été reçus par l'ASN à l'automne 2017. M. Brasseur parlait de la mise à disposition du dossier d'EDF sur une durée d'un mois, du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2017.

Maintenant, à venir le passage collège avec la validation des projets de décision, ce qui est un préalable ensuite au lancement des consultations. En termes de consultations, la consultation de la CLI de Flamanville, du Coderst de la Manche, de l'exploitant et du public sur le site Internet de l'ASN.

Avec tous ces commentaires, l'ASN finalisera les décisions. Il y a ce qu'on appelle la décision limites qui doit être homologuée par arrêté ministériel, et la décision modalités. Sachant qu'un certain nombre de choses sont maintenant embarquées dans ce qu'on appelle la décision modalité parc, qui ont vocation à alléger les décisions modalités spécifiques des sites pour embarquer un certain nombre de prescriptions de façon plus générale dans une décision modalités qui concerne l'ensemble des réacteurs.

La CLI sera consultée dès validation par le collège du lancement des différentes consultations. Un courrier sera fait. En parallèle, nous transmettrons les projets au Coderst de la Manche pour qu'il puisse être en mesure de lancer les consultations et la consultation du public sur Internet.

C'est un dossier qui est instruit par les services centraux de l'ASN, la direction des centrales nucléaires, en liaison avec la division de Caen.

À ce stade, nous ne pouvons pas vous en dire beaucoup plus.

La CLI aura un délai de trois mois pour rendre son avis à partir du moment où le courrier lui aura été adressé.

M. ANGER.- C'est presque une vieille histoire puisque l'enquête publique sur les rejets s'est faite à l'automne 2007 sans que l'on sache exactement de quel combustible serait chargé l'EPR, et on avait fait en même temps les autorisations pour les tranches 1 et 2 et les autorisations pour l'EPR, alors que le décret d'autorisation de création ou de construction (DAC) n'avait pas été promulgué. Donc on est là dans une situation assez cocasse et on va se retrouver maintenant avec la partie EPR.

Pour les deux premiers réacteurs, bien sûr c'était l'uranium enrichi classique mais pour l'EPR, on ne savait pas si c'était haut taux de combustion, MOX, etc., les autorisations ont été tout

de même très vagues et, encore une fois, étonnamment données de façon assez large avant toute création officielle légale, car on a beaucoup parlé de légalité tout à l'heure.

Je rappelle qu'une commission internationale, OSPAR (Oslo-Paris) s'était tenue en 1998 et qui disait qu'au bout de 20 ans, il fallait aller progressivement vers les rejets zéro, tant radioactifs que chimiques. Nous sommes aux 20 ans. Il y a un bilan à tirer, pas seulement pour Flamanville, mais globalement pour tout ce qui concerne les mers de l'atlantique Nord. Cela concerne l'Union européenne, la Norvège qui n'est pas dans l'Union européenne et également les pays de l'Amérique du Nord.

Vous avez également un oubli fondamental, nous sommes à proximité d'une usine qui rejette encore plus d'éléments, et différents de ceux de Flamanville pour une partie. Où sont les effets éventuels de l'un sur l'autre ? Les phénomènes de synergie ou d'additionnalité entre les éléments radioactifs et chimiques ne sont pas évoqués. Que valent ces évaluations aujourd'hui sur les risques concernant la santé publique ? C'est très aléatoire quand on sait qu'avec un, deux, trois ou quatre réacteurs, ce ne sont pas les mêmes normes qui sont utilisées ; si l'on sait qu'avec l'EPR, cela peut être différent qu'avec les autres installations. Je veux dire par là que cela n'a pas grand-chose à voir avec la santé publique.

C'est ce qu'il faut rappeler dès le départ si des réflexions sont menées par la CLI et à mon avis, cela doit passer par la CLI et non par le Bureau car nous ne sommes pas des bureaucrates.

Mme la Présidente.- J'ai parlé d'un groupe de travail pour formuler cet avis, et non pas du Bureau. Et après, nous le prendrons en AG de CLI.

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

7. Point sur l'avancée du chantier EPR. Présentation des calendriers 2018 et 2019. Focus sur la démobilisation des intervenants (EDF)

M. MICHOU .- Un retour rapide sur la fin de l'année 2017 et un partage d'informations sur les grandes étapes du site de Flamanville 3 depuis notre dernière CLI, avec toujours et plus que jamais une sécurité au cœur des préoccupations du collectif du site. Un site avec une activité toujours forte car ce sont 4 700 personnes qui ont réussi une belle année 2017, avec des réalisations marquantes qui nous mettent en droite ligne sur notre programme en vue d'un démarrage fin 2018.

La sécurité passe d'abord par l'ajustement de nos pratiques à l'évolution du chantier. Le chantier ressemble de moins en moins à un site de construction et se rapproche de plus en plus d'une centrale en exploitation, avec des risques nouveaux liés à cette co-activité entre d'une part des fins de montage et d'autre part des essais de mise en service. Nous avons renforcé tout au long de l'année 2017 et poursuivrons en 2018 nos standards, nos pratiques pour prendre en compte ces risques nouveaux et nous assurer que le collectif du chantier travaille en sécurité.

Cela passe par le standard sécurité, la feuille de route et les règles de vie en commun partagés avec l'ensemble des intervenants sur le site, ce qui a été ajusté, renforcé pour d'une part intégrer le retour d'expérience de l'année 2017 et d'autre part le faire évoluer en lien avec l'actualité du chantier.

Cela passe aussi par beaucoup de sensibilisation et de formation. Il y a eu un gros travail d'habilitation en 2017 pour que l'ensemble des intervenants soit au fait des risques liés à une installation en phase de démarrage. Nous poursuivons cet accompagnement et ces formations en 2018 avec d'une part des formations en culture sûreté car nous nous rapprochons des standards d'une tranche en exploitation et d'autre part, des formations en radioprotection car ce risque va devenir plus prégnant à partir de la fin de l'année.

Tout au long de l'année 2017, et cela continue début 2018, un enjeu très fort autour des examens non destructifs des soudures, les contrôles gamma graphiques évoqués tout à l'heure, qui restent un point particulièrement important vis-à-vis de la sécurité des intervenants.

Le taux de fréquence, qui mesure la performance sécurité, est en ce moment autour de 4,6 avec un objectif de terminer l'année 2018 inférieur à 3, pour se ramener à la performance d'une tranche en exploitation et à la performance de nos voisins côté Flamanville 1.

Assurer la sécurité des intervenants, c'est d'abord construire une culture sécurité solide sur le chantier avec une population qui change car la nature des activités se modifie au fur et à mesure que le chantier progresse. Cela passe pour nous par des journées sécurité qui sont des points de rencontre importants, journées sécurité qui maintenant sont vraiment bien ancrées dans les traditions du site et qui permettent de sensibiliser chacun à l'évolution des activités sur le site de Flamanville 3 et l'évolution des pratiques qui sont à mettre en place pour assurer de travailler sans se mettre en risque sur l'installation.

La dernière journée sécurité était en décembre. Il y en a eu une en mars et à chaque fois, sont actualisés pour l'ensemble du personnel du chantier, l'état des lieux de l'installation, l'évolution des pratiques, notamment autour de ce qui est consignation, les méthodes mises en œuvre pour s'assurer que la frontière est sûre entre les zones en phase d'essai et les zones encore en phase de fin de montage.

L'autre enjeu sur le chantier est la qualité de réalisation qui est clé pour garantir la sûreté de l'installation demain, même si nous n'avons pas encore de combustible sur le site. Sûreté de réalisation qui se passe sur le chantier mais aussi sur le traitement d'un certain nombre de dossiers plutôt liés à des sujets de fabrication. Nous avons déjà assez longuement évoqué le sujet du couvercle de cuve dans cette instance, je ne vais pas rappeler les décisions prises en fin d'année dernière par l'autorité de sûreté.

Je voudrais juste dire deux mots sur les anomalies associées à la forge du Creusot avec un certain nombre de non-qualités, de manques de rigueur dans des renseignements de documents de suivi de fabrication. Anomalies qui ont fait l'objet de nombreuses analyses de la part des équipes d'Areva Framatome et des équipes d'EDF, analyses qui sont évidemment partagées avec l'autorité de sûreté nucléaire.

Nous avons franchi en fin d'année dernière une étape importante car nous avons soldé l'ensemble de ces anomalies, ce qui nous permet de confirmer ce que techniquement nous avons déjà identifié, à savoir que les composants fabriqués au Creusot sont aptes au service, encore fallait-il en apporter la démonstration et la traçabilité de façon rigoureuse, ce qui a été fait à la fin de l'année dernière.

En termes d'actualité sur le site, toujours sur le champ de la qualité et de l'environnement, comme à chaque CLI, nous avons mis dans notre présentation les événements significatifs

qui ne sont pas classés sur l'échelle INES, car il n'y a pas encore de combustible sur site, mais qui néanmoins méritent d'être partagés dans cette instance.

Il y a eu deux événements significatifs reliés à des problématiques environnementales, qui sont liés à des fuites de fluide frigorigène. Le premier d'entre eux est lié à une opération de maintenance mal maîtrisée, avec une vanne qui n'a pas été fermée convenablement. On a vidangé une vingtaine de kilos de fluide frigorigène d'un des groupes de froid que l'on met en service.

Le deuxième événement plus récent date de la semaine dernière et est de nature différente. Une tuyauterie qui contenait du fluide frigorigène a été endommagée via des opérations de calfeutrement, de rebouchage de trémie. Des opérateurs intervenaient autour d'un tuyau contenant ce fluide, et qui a été malencontreusement percé. L'analyse est en cours, et sera partagée avec l'autorité de sûreté et le plan d'actions associé.

Il y a eu un événement relatif à la radioprotection sans aucune conséquence, ni environnementale ni humaine, qui néanmoins met en avant une faille dans notre dispositif de pilotage des tirs gamma graphiques avec un défaut de balisage. Le défaut de balisage a été détecté par les équipes de contrôle dont ce sont le rôle et la mission. Il aurait dû être piégé plus en amont au moment de la préparation de ces tirs radio, ce qui n'a pas été fait. D'où la déclaration d'événement que je partage aujourd'hui avec vous tous.

Toujours dans la liste des événements que nous avons déclarés en 2017, un événement qui concerne des écarts de fabrication et de maintenance sur des pompes des circuits d'injections de sécurité. Ces écarts sont liés à des opérations qui ont eu lieu pour partie en usine, pour partie sur site via la maintenance de ces pompes, avec notamment des erreurs dans la mise en place de pièces de rechange. Évidemment, les composants ont été remis en conformité et nous avons déployé un plan d'actions pour améliorer la rigueur des activités, à la fois dans les phases de fabrication et de maintenance sur ces composants qui sont importants pour l'installation.

Un écart également significatif a été identifié dans la réalisation des soudures du circuit secondaire. C'est le circuit qui fait la liaison entre l'îlot nucléaire et la salle des machines, qui permet de faire transiter la vapeur des générateurs de vapeur vers la turbine. Circuit sur lequel les modes opératoires de soudage, les procédures utilisées pour réaliser le soudage, n'avaient pas le niveau de qualité attendu. Ces soudures ont été réalisées conformément aux requis du code RCCM, qui est le code de construction de ces ouvrages, et à la réglementation des équipements sous pression. Nous avons fait porter un requis de qualité plus élevé que ces requis réglementaires, qui formellement n'a pas été respecté.

Suite à l'identification de cet écart, nous avons adapté nos procédés de soudage, re-sensibiliser l'ensemble des opérateurs aux requis très spécifiques qui portent sur ces soudures pour reprendre les travaux avec le niveau de qualité attendu.

Sur les soudures réalisées entre temps, des analyses mécaniques sont en cours pour s'assurer que les caractéristiques mécaniques seront à l'attendu, même si les procédures employées n'étaient pas celles qui auraient dû l'être. Pour l'instant, les résultats des essais mécaniques réalisés sont très positifs et donc encourageants. Nous sommes confiants dans notre capacité à démontrer que ces soudures seront tout à fait aptes à répondre aux sollicitations qu'elles connaîtront pendant les 60 ans d'exploitation de la tranche.

Dernier sujet que nous avons déclaré et porté à la connaissance de l'autorité de sûreté, il s'agit de corrosion sur des échangeurs du circuit de refroidissement de l'îlot nucléaires. Ces corrosions sont liées à des défauts de revêtement. Les faisceaux tubulaires des échangeurs sont en titane et la boîte à eau est en acier noir revêtu. Et sur un certain nombre de petites tuyauteries, il y a eu des défauts sur la qualité de revêtement qui ont entraîné une corrosion rapide et donc un percement de ces piquages. Ces derniers ont évidemment été réparés, le revêtement repris ; pour autant, c'était un événement important que nous avons donc partagé avec l'autorité de sûreté et déclaré en événement significatif.

S'agissant de la communication sur les événements significatifs et pour se rapprocher des pratiques d'une tranche en exploitation, nous avons décidé, en plus de les communiquer en CLI via cette instance, de les communiquer via la lettre externe, et nous les mettrons sur le site Internet dédié au projet afin que vous ayez le maximum d'informations disponibles en temps réel sur ces événements significatifs.

Nous avons un enjeu très fort sur l'année 2018 qui est d'accompagner la culture sûreté des effectifs du site. Cela passe là aussi par des points de rencontre avec des journées sûreté. La dernière a eu lieu en octobre. Certaines sont prévues cette année. L'enjeu est de petit à petit faire monter en compétence et en culture sûreté l'ensemble du collectif du chantier car encore une fois, c'est de moins en moins un chantier et de plus en plus une tranche qui va être exploitée suivant les standards d'une tranche en exploitation.

Je ne reviens pas sur les inspections réalisées par l'autorité de sûreté car cela a été détaillé par Mme Héron.

Quelques informations sur nos réalisations 2017. Une année 2017 très bien remplie, des jalons importants franchis. Notamment un jalon important pour nous au printemps avec le début des essais d'ensemble et notamment les chasses en cuve, jalon que nous avons partagé dans cette instance.

Fin d'année, une étape importante a été franchie avec les essais à froid qui ont culminé avec l'épreuve hydraulique du circuit primaire (cuve, générateurs de vapeur, pressuriseur). Épreuve hydraulique réalisée à 244 bars qui a permis de confirmer que le circuit primaire était tout à fait apte à répondre aux sollicitations qu'il connaîtra pendant les 60 années d'exploitation.

Les essais à froid ont fait l'objet d'une phase importante de préparation que je ne vais pas détailler. C'était une étape au cours de laquelle nous avons notamment pour la première fois mis en service les groupes motopompes primaires, qui ont fonctionné en donnant toute satisfaction avec des caractéristiques à l'attendu. Je propose d'illustrer ces phases d'essai à froid par un petit film sur la mobilisation des équipes pour permettre à l'installation de franchir cette étape.

(Diffusion d'une vidéo.)

C'est une étape importante du point de vue de l'avancement du projet et du point de vue réglementaire car nous avons fait l'épreuve hydraulique du circuit primaire. Étape importante pour les équipes et le travail collectif avec en particulier une très bonne activité, un très bon travail en commun avec l'ingénierie, les équipes d'exploitation déjà présentes sur le site et qui étaient aux manettes en salle de commande pour opérer l'installation et les équipes du chaudiériste AREVA qui étaient évidemment mobilisées.

L'actualité ne se limite pas aux essais sur l'îlot nucléaire, il y a aussi beaucoup d'actualité sur le reste de l'installation, je n'ai pas détaillé ces étapes. Je voudrais laisser la place aux questions. Sachez qu'un programme d'essais intensifs se poursuit.

La physionomie du site commence à changer ; nous avons beaucoup progressé dans l'installation des clôtures définitives du site avec la mise en service des systèmes de contrôle d'accès définitifs, qui seront en service avant l'arrivée du combustible sur le site de Flamanville 2.

En termes de calendrier, où en sommes-nous ? Comme je l'expliquais, début 2018, nous avons réalisé la fin de nos essais à froid avec l'épreuve hydraulique du circuit primaire. Nous allons nous diriger dans les prochaines semaines, deuxième quinzaine de mars, vers l'épreuve enceinte. Un jalon important qui vise à vérifier que l'enceinte de confinement répond aux critères de dimensionnement, nous ferons donc une épreuve à plus de 6 bars.

Un rendez-vous important cet été au mois de juillet avec les essais à chaud qui sont en termes de fonctionnement, la répétition générale car pour la première fois, l'ensemble des circuits qui composent l'installation seront amenés à des niveaux de pression et de température qui correspondent aux conditions de fonctionnement normal.

Tout cela va nous permettre de préparer le chargement du réacteur qui aura lieu fin 2018, et qui sera évidemment soumis à un certain nombre d'autorisations. L'année 2018 verra un planning d'échanges avec l'autorité de sûreté très important, avec d'abord une autorisation qui sera un préalable à l'accueil du combustible et une autre qui sera un préalable au chargement. Autorisations délivrées ou pas par l'autorité de sûreté qui sont encore une fois des prérequis pour le franchissement de ces étapes.

Un autre chantier très important est illustré par le pavé finitions et transfert dans les équipes aujourd'hui sur site. Un nombre croissant d'équipes est là pour faire la finition à la fois sur les composants, les circuits et sur les bâtiments. Beaucoup de peintres sont mobilisés. Beaucoup de personnel pour mettre les différentes parties de l'installation dans un état de propreté nucléaire en vue de l'arrivée du combustible.

C'est un chantier qui mobilise toujours des effectifs importants car il y a environ 4 500 personnes en pointe sur le site. Toujours un nombre important de personnes qui travaillent pour le compte de EDF, 900 personnes. En 2017, près de 7 millions d'heures ont été travaillées. C'est l'année la plus dense en termes d'activité depuis le début du projet, ce qui n'est pas étonnant car les phases de fin de montage et début d'essais concentrent beaucoup d'activités et d'enjeux. De manière assez stable, les statistiques se maintiennent en termes d'emploi local et travailleurs salariés étrangers, plus de 50 % d'emploi local et moins de 20 % de salariés européens déplacés. Depuis le début du chantier, plus de 48 millions d'heures ont été travaillées.

Un enjeu important pour nous, pour les salariés, pour le territoire est de réussir l'après chantier et de faire en sorte que ces personnes qui ont acquis une expérience sur le site de Flamanville et des compétences puissent continuer à porter ces compétences dans l'industrie, notamment dans l'industrie du Cotentin. Forts de ce qui avait été réussi avec le génie civil en termes de redéploiement des équipes, nous allons mettre en place, avec l'aide des équipes en charge de l'emploi de la formation, avec la mobilisation de toutes les parties prenantes concernées, un plan d'accompagnement des équipes qui seront démobilisées du chantier pour leur permettre de retrouver des opportunités.

La première étape est d'avoir une vision consolidée des évolutions d'effectifs sur le chantier. Nous y travaillons avec les principales entreprises du site. Cela nous permet d'avoir une bonne vision, d'une part de la décroissance des effectifs sur le chantier et d'autre part, de leurs perspectives de redéploiement sur d'autres projets, fort heureusement, dans leur carnet de commandes. Nous caractérisons aussi la nature des contrats de travail des différents salariés démobilisés avec une attention toute particulière pour les salariés en contrat à durée indéterminée de chantier ou en contrat à durée déterminée, qui sont par la nature de contrat de travail, les salariés qui auront le plus besoin d'accompagnement dans les semaines et les mois qui viennent.

Une action est engagée avec les donneurs d'ordre du territoire. Le programme industriel de EDF est important et essentiel pour la réussite de la poursuite de l'exploitation des tranches 1 et 2 mais au-delà de EDF, des donneurs d'ordre du territoire ont des programmes industriels importants, qui font appel à des compétences assez rares que nous allons démobiliser. Nous préparons la démobilisation des équipes de tuyauteurs soudeurs. Ce sont des métiers pour lesquels il y a des tensions en termes de compétence. Nous essayons de faire en sorte que les salariés mobilisés et formés sur le chantier de Flamanville puissent bénéficier d'un accompagnement et servir dans la durée les enjeux industriels du Cotentin. L'élaboration du repérage des besoins des entreprises est en cours pour s'assurer que les salariés que nous mettons à disposition du territoire sont bien orientés et que des compétences précieuses pour l'industrie ne sont pas perdues.

L'année 2017 s'est terminée avec de belles réussites collectives pour les équipes du site, et cela nous met en bonne voie pour nos grandes échéances de 2018, à commencer par l'épreuve enceinte qui aura lieu en mars et les essais à froid à l'été, avant d'avoir, je l'espère, l'autorisation de charger en fin d'année et démarrer Flamanville 3 comme prévu.

Mme la Présidente.- Je vous remercie de cette présentation. Comme vous l'avez mentionné, c'est de plus en plus une installation en exploitation qu'un chantier. En tant que présidente de la CLI, je vais vous solliciter par courrier pour qu'à la prochaine CLI, il y ait la présence du futur exploitant de Flamanville 3. L'ASN fait état des incidents significatifs, mais pour le moment, nous avons un petit souci de communication. Vous avez proposé une solution pour y remédier. C'est bien que les membres de la CLI aient en face d'eux comme interlocuteur le futur exploitant qui est déjà très actif dans l'exploitation. C'est la demande que je vous ferai de façon officielle à l'issue de cette CLI.

M. MICHOU.- Nous y répondrons favorablement. Je vous remercie.

M. AUTRET.- J'aurais aimé savoir comment interpréter au niveau de la CLI l'écart entre les qualificatifs relatifs aux agendas utilisés par EDF et largement relayés par la presse locale et ceux plus lapidaires, moins abondamment relayés du Président de l'ASN.

M. ROUSSELET.- Dans le même ordre, on voit le 30 novembre l'histoire des difficultés sur les soudures du circuit secondaire principal. Clairement, Pierre-Franck Chevet, lors de ses vœux, a qualifié le problème d'anomalie sérieuse. Il fait attention aux mots qu'il utilise. Donc ce problème est sérieux. Vous nous avez dit que c'était à cause de requis supplémentaires. Peut-être, toujours est-il que ces soudures posent un gros problème et qu'elles sont fondamentalement importantes pour la sûreté.

J'aimerais avoir plus de précisions : où en est-on vraiment ? Quel a été le problème et aujourd'hui quelle sont ses évolutions ? Je m'adresse aussi à l'ASN. Nous savons que cela

pourrait avoir des conséquences très importantes sur tout le reste. Il est primordial d'y voir clair. Si vous nous présentez un calendrier qui part du principe que ces soudures sont bonnes alors que les démonstrations sont en cours, selon vos mots, il y a un vrai souci sur la représentativité des essais que vous êtes en train de faire.

Autant sur une pièce de métal homogène, on sait qu'on peut faire des tests, faire des éprouvettes et les contrôler ; autant tout le monde sait que pour les soudures, c'est plus compliqué. Sur la zone affectée thermiquement (ZAT), il y a des soucis. Il faut absolument qu'il y ait une démonstration précise de la qualité de ce circuit. Et cela pourrait avoir des conséquences importantes sur tout le reste. Il est important que cette question soit clarifiée avec précision.

Mme HERON.- Sur le premier point que M. Autret mentionnait, il faisait référence au calendrier. Lors de ses vœux à la presse, le président de l'ASN a considéré que le calendrier était tendu par la densité des activités côté exploitant et celle des procédures à mener côté ASN au vu aussi des échéances auxquelles certains compléments ont pu être apportés par l'exploitant.

Sur le sujet du référentiel d'exclusion de rupture, cela rejoint que je mentionnais précédemment dans le cadre de l'inspection. Je vous invite à relire la lettre de suite correspondante dans laquelle nous faisons état notamment de la non prise en compte de ce référentiel d'exclusion de rupture, à la fois dans des préfabrications en usine et dans des soudages réalisés sur le site de Flamanville. C'est l'inspection du 21 février 2017 et la lettre de suite de l'ASN du 10 mars 2017.

C'est une inspection lors de laquelle nous avons pu constater la non prise en compte de ce référentiel sur le site et l'absence de surveillance par EDF de ces critères. À côté, le référentiel d'exclusion de rupture a été pris en compte dans la démonstration de sûreté. Par cet élément dans la démonstration et un certain nombre de mesures autres, mesures compensatoires, configurations d'installation qui n'avaient pas à être prises en compte, sur ce sujet, l'ASN a été amenée à faire un courrier demandant un certain nombre de choses à l'exploitant. C'est un sujet toujours en cours au sein de l'ASN sur lequel travaillent notamment la division de Caen de l'ASN, la direction des centrales nucléaires et la direction des équipements sous pression. Côté ASN, une note d'information consolidée devrait sortir rapidement, je n'ai pas tous les éléments mais dans des délais brefs vu l'actualité.

M. ROUSSELET.- C'est important car l'exclusion de rupture dans le cadre de la défense en profondeur, tout le monde sait ce que cela veut dire. Et vous avez utilisé un autre mot, dérogation. Clairement, la dérogation n'est pas permise quand on est dans le niveau 1 de la défense en profondeur.

Mme HERON.- Je ne crois pas avoir parlé de dérogation. Dans mon esprit, si on a l'exclusion de rupture, c'est une donnée d'entrée de la démonstration de sûreté. *A priori* on n'a plus ce critère d'exclusion de rupture. Je faisais référence au fait que quand on ne l'a pas, on peut mettre en place un certain nombre de mesures autres. Pour moi, ce ne sont pas des dérogations mais une configuration d'installation qui se veut différente dans la mesure où quelque part, la rupture n'est plus exclue. Il me semble que la situation sur le sujet n'est pas homogène entre les différents EPR actuellement construits. Si on prend ou non cette exclusion de rupture, la configuration d'installation derrière peut être différente.

Je n'ai pas en tête l'esprit de dérogation.

M. ROUSSELET.- On ne va pas jouer sur les mots. Exclusion de rupture dans le cadre de la défense en profondeur, on sait ce que cela veut dire. Vous nous dites qu'on est sorti de la capacité d'exclusion de rupture.

Mme HERON.- Nous n'avons pas encore les éléments. Un certain nombre d'écarts ont été identifiés, mais nous n'avons pas les éléments pour dire à l'heure actuelle que l'ensemble des paramètres du référentiel d'exclusion de rupture a été rempli et statuer, officialiser l'exclusion de rupture en tant que telle.

M. ROUSSELET.- C'est la démonstration en cours : démontrer qu'on revient dans l'exclusion de rupture et qu'on est conforme au référentiel ?

Il faut faire la démonstration technique que ces soudures telles qu'elles sont faites sur place sont conformes. Nous reviendrons à la question de la représentativité et nous reparlerons du calendrier.

M. MICHOU.- L'enjeu pour nous en tant qu'industriel responsable est évidemment de faire la démonstration que même si le chemin suivi pour y arriver n'est pas celui que nous aurions dû prendre, les caractéristiques mécaniques de ces soudures sont satisfaisantes et permettent de répondre aux exigences du rapport de sûreté. C'est ce que nous nous employons à démontrer. Aujourd'hui, la démonstration n'a pas encore été apportée à l'autorité de sûreté.

M. ANGER.- En ce qui concerne l'EPR, nous avons beaucoup parlé ce matin de la nécessité de parler aux populations et de savoir ce qu'elles pensent. Je vais faire état d'un certain nombre de choses par rapport à deux questions. Tout d'abord, le décret du 30 décembre entre les deux tours en 2015 autorisant de déroger aux lois et réglementations en matière des installations nucléaires de base sous pression, ce qui ne concerne pas seulement l'EPR mais qui le concerne néanmoins.

Il y a une deuxième chose qui circule qui est quasiment officielle selon laquelle on changerait éventuellement le couvercle de la cuve en 2024. Que ce soit dans la salle d'attente de mon médecin, dans la rue ou sur le marché, quand les gens me voient, je ne les connais pas forcément, ils ne sont pas forcément anti-nucléaires ni au CRILAN ou sympathisant d'une quelconque organisation mais certains sont dans l'incompréhension et la protestation. Ils disent des choses aussi crues – excusez-moi de l'expression- : *« J'ai une maison, on m'emmerde parce que mes velux ne sont pas conformes et pour une affaire aussi grave que les installations nucléaires de base, il y a des possibilités de déroger aux lois et réglementations ! Qu'est-ce que cela veut dire, surtout quand c'est l'État qui promulgue ce genre de choses ? L'État fait les lois et les réglementations, et ne les respecte pas ! Est-on en démocratie ? Il y a des lois mais on n'est pas en démocratie. »* Cette protestation n'est pas forcément la nôtre, mais celle de beaucoup de gens. Il faut écouter. Pas forcément les avis officiels.

Deuxième chose, les gens disent : *« Ou c'est dangereux et on ne met pas en marche le réacteur si on doit changer certaines parties de la cuve qu'on s'est empressé de sceller. Mais si c'est conforme, on ne voit pas pourquoi on change. Et si on prévoit de changer en 2024, cela veut bien dire qu'il y a un problème, on se fiche de nous. »* C'est ce qui se dit à l'heure actuelle : *« On est dans un pouvoir des riches et non pas le pouvoir des gens. »* Tout simplement car on veut encore vendre quelques EPR à l'Inde et pour des raisons

commerciales, il faut faire en sorte que l'EPR démarre, quitte à l'arrêter peut-être par la suite comme cela a été fait pour Super Phénix.

Ici on est des cobayes, on ne se préoccupe pas de nous ni des populations. C'est ce qu'il faut faire apparaître quand on est honnête dans l'information.

M. LEPETIT.- Monsieur Anger, j'espère que vous avez bien reçu toutes les informations sur le report et le changement sous quatre ou cinq ans du couvercle. C'est assujéti à un certain nombre de conditions de contrôle périodique de ce couvercle qui aujourd'hui, a quelques difficultés de démonstration. C'est pourquoi l'exploitant s'engage à démontrer dans l'année qui vient ou l'année suivante la nécessité ou pas de changer le couvercle à l'échéance. C'était aussi une histoire de délai de fabrication.

Une fois que vous savez tout cela, nous le partageons mais c'est vrai, pas forcément avec la population. Des communications ont été faites, il convient de s'améliorer sur ce point. Si c'est un point critique comme vous le rappelez, nous pourrons ensemble communiquer objectivement sur la raison pour laquelle est repoussé en 2024 le changement du couvercle.

M. ANGER.- La crédibilité est fortement entamée.

M. LEPETIT.- C'est un autre sujet.

M. AUTRET.- Quid du retour d'expérience par rapport aux soucis rencontrés en Chine lors des essais à chaud de leurs EPR, qui ont défrayé la chronique au niveau international ?

Y a-t-il des niveaux d'exigence requis différents quant au niveau de sûreté entre les réacteurs de Taishan et celui de Flamanville ?

M. MICHOU.- Nous suivons évidemment avec beaucoup d'attention le retour d'expérience du démarrage de la tranche de Taishan 1 qui a fait ses essais à chaud. Vous faites allusion à des difficultés, il y a eu quelques difficultés mais rien de majeur à ma connaissance. Globalement, les essais à chaud se sont plutôt bien déroulés à Taishan. Nous avons suivi le retour d'expérience de ces essais pour l'intégrer dans notre phase d'essai.

Nous sommes en lien avec Olkiluoto, la tranche finlandaise qui démarre et qui est elle aussi en plein milieu de réalisation de ses essais à chaud, qui se déroulent bien.

Oui, nous suivons le retour d'expérience et en tenons compte dans la réalisation de nos essais. C'est ce qui nous permet de sécuriser notre planning de démarrage sur 2018.

Le référentiel de sûreté n'est pas exactement le même entre la Chine et la France. Ce qui est attendu au titre de la démonstration de sûreté est adapté à chaque pays. Sur les fondamentaux et le niveau de sûreté atteint, pour avoir vu les collègues chinois à l'œuvre, à ma connaissance, il n'y a pas d'écart en termes de niveau d'exigence sur le produit final entre ce qui est fait en Chine et en France. De même qu'il n'y a pas d'écart majeur en termes de niveau d'exigence vis-à-vis du projet finlandais. Chaque autorité de sûreté a des processus qui lui sont propres. Les autorités de sûreté communiquent entre elles pour mettre sur la table les sujets préoccupants quand il y en a. Vu de chez moi, il n'y a pas d'écart en termes de requis.

M. ROUSSELET.- Je voulais juste apporter une précision. Il n'y a pas à changer ou non le couvercle, il est acquis qu'il doit être changé. C'est une exigence de l'ASN. *A priori* il est commandé.

M. MICHOU.- L'autorité de sûreté nucléaire nous a demandé de nous préparer à changer le couvercle. Les démarches sont lancées pour les commandes associées. Ce qui a mené à cette demande de l'autorité de sûreté nucléaire, ce n'est pas parce qu'il est jugé inapte au service mais aujourd'hui, aucun moyen ne permet de le contrôler sur son intégralité. Si au cours du temps il y avait des évolutions, des défauts qui apparaîtraient, nous aurions du mal à les suivre. C'est un peu ce qui a poussé l'autorité de sûreté à nous demander de prévoir un changement de ce couvercle. Nous avons prévu cela, et avons lancé les approvisionnements. Pour autant en parallèle, nous essayons de développer des moyens de contrôle qualifiés pour nous permettre d'aller vérifier dans la durée que de manière pérenne, ce couvercle est tout à fait bon pour le service.

M. ROUSSELET.- Vis-à-vis de la population, le couvercle va être changé et vous nous confirmez que le système qui permettrait de contrôler que tout va bien n'existe pas aujourd'hui. Vous avez jusqu'en 2023 pour le développer. La démonstration de la qualité en particulier pour comparer à la représentativité des essais faits sur les couvercles en contrôle destructif, aujourd'hui vous n'avez pas la capacité d'aller vérifier, au pied des traversées, la qualité du couvercle de la cuve. C'est pourquoi il est demandé de le changer.

De plus, il y a un autre problème : vous n'avez pas les capacités techniques aujourd'hui pour trouver un système qui permette d'aller vérifier. Vous avez jusqu'en 2023 pour le faire. On dit aux gens : « *On va faire « divergé » le réacteur (démarrer le réacteur), et on va avoir une cuve qui va subir et la température et la pression, mais aujourd'hui on n'a pas les moyens d'aller vérifier l'évolution de ce qui se passe.* » Il est normal qu'il y ait des doutes dans la tête des gens.

M. MICHOU.- Le problème doit être jugé dans la durée, ce n'est évidemment pas un problème pour les premières décennies d'exploitation de la tranche. C'est bien pourquoi l'autorité de sûreté autorise le démarrage de l'installation avec le couvercle en l'état. Je ne voudrais pas refaire le débat d'experts qui a eu lieu sur ce sujet de la contrôlabilité.

M. ROUSSELET.- Vous avez cité la Finlande et Taishan. On dit que cela s'est bien passé à Taishan mais un réchauffeur a des problèmes.

Quant au référentiel de sûreté, il est vrai qu'il y a très peu de différences avec la Chine et la Finlande mais beaucoup avec Hinkley Point. L'autorité anglaise a demandé un certain nombre de choses, en particulier les matières sur le calorifugeage par exemple, qui sont très différentes. C'est à peu près la même chose en Chine et en Finlande, mais l'autorité anglaise a demandé des choses qui ne sont pas demandées ici à Flamanville.

Mme la Présidente.- S'il n'y a pas d'autres questions vu l'heure avancée, je souhaitais vous proposer que les autres points soient reportés à la prochaine assemblée générale. Êtes-vous d'accord ? (*Oui.*)

Nous allons passer aux questions diverses

M. FAUCHON.- J'aurais deux questions. La première est relative aux exercices de crise. Un exercice de crise est-il prévu avant le démarrage de l'EPR ?

Mme HERON.- Ce n'est pas un prérequis nécessairement à la mise en service. Il y aura *a priori* un exercice à Flamanville 3 en fin d'année sur un format différent, un exercice inopiné qui servirait à jouer le grément des services. C'est un exercice qui jouerait en fin

d'année 2018, qui serait inopiné pour les acteurs et qui aurait pour vocation de tester le grément des services, notamment des services de l'État et de l'exploitant.

M. MICHOU.- Sachant que des exercices internes seront faits en amont tout au long de l'année.

M FAUCHON.- J'ai entendu parler de cela il y a un certain temps, que l'on vérifierait avant de démarrer l'EPR que l'ensemble des dispositifs associés à la gestion des crises est opérationnel avant la mise en service. C'est ce qui me paraît relever du bon sens par rapport à tout ce qui concerne la population autour. C'est pourquoi je voulais avoir des précisions sur cet exercice sachant qu'on ne nous donne pas l'information pour connaître la planification des exercices nationaux tels que définis dans le décret ou la circulaire correspondant à l'ensemble des exercices programmés au niveau national.

Mme HERON.- En ce qui concerne le centre de crise locale, l'exploitant sera amené à faire un exercice de test et de mise en pratique des équipes.

M. FAUCHON.- J'attendrai d'avoir des précisions sur le premier point.

En ce qui concerne la tempête des 4 et 5 janvier avec des difficultés d'accès sur l'accès nord, j'ai envoyé un courrier au président du conseil départemental pour savoir quelles dispositions il entendait prendre, sachant que la presse s'était fait l'écho de l'ensemble des impacts à la fois sur les voitures et sur le fait de fermer cette route. Avez-vous des réponses ?

Mme la Présidente.- Un courrier vous a été adressé dont j'ai copie. C'est un courrier de Saint-Lô le 20 février 2018.

M. FAUCHON.- C'est pourquoi je ne l'ai pas encore vu. Dans nos communes, la distribution postale n'est peut-être pas aussi rapide que dans le chef-lieu de département.

Mme la Présidente.- Vous allez recevoir un courrier du Président en réponse à cette demande, et une proposition de faire une réunion avec vous et les services de la route pour voir la réponse à apporter. Il y a un problème de compétence du département sur certains espaces.

M. FAUCHON.- J'entends bien mais ces problèmes d'accès, de tempête ne sont pas des éléments nouveaux. C'est ce que je veux dire. C'est bien qu'il y ait une nouvelle réunion, nous verrons ce qu'il en sortira.

Mme la Présidente.- C'est vraiment pour revoir avec vous le fond de cette question car le département est compétent sur les routes mais pas sur les stationnements. Il faut revoir les choses en clair.

M. LEPETIT.- Y avait-il une alerte préfectorale par rapport au littoral et au stationnement ? J'ai souvent des alertes et on doit fermer les parkings. Il faudrait vérifier s'il y a eu ou pas alerte de la préfecture par rapport à cette période car on doit met en place des arrêtés.

Un intervenant.- Je pense que pour un département qui a investi des dizaines de millions d'euros dans le projet Manche Numérique, la CLI de la Manche mériterait d'avoir un autre site Internet que celui qui existe actuellement. Vous parliez des relations avec le public, quand le public dont je fais partie veut consulter le site Internet de la CLI Manche, la page de garde, c'est l'affiche qui a servi à la réunion d'information de Cherbourg du mois de mai dernier. Ensuite les sites de la CLI de l'ANDRA et de celle d'AREVA sont inopérants et en

cours de refonte. Je le redis, vous pourriez faire un effort sérieux sur cette question pour justement améliorer les liens avec la population.

Mme la Présidente.- Le site de Flamanville a été entièrement refait. Les autres sont en cours de refonte et de finalisation. Nous allons regarder le problème d'accès. Les sites ont été mis à jour.

M. ROUSSELET.- Cela renvoie aux moyens à la disposition d'Emmanuel Lunel qui a beaucoup de travail. Il fait ce qu'il peut pour que cela fonctionne mais derrière, il a besoin de soutien. Il faut que les moyens s'adaptent à nos nécessités.

Mme la Présidente.- Nous y veillons.

Le séminaire *Radioactivité et santé, où en sommes-nous*, organisé par l'ANCLI et l'IRSN se tiendra le jeudi 22 mars et vendredi 23 mars à Paris. Avec un bulletin d'inscription à renvoyer avant le 2 mars.

Un intervenant.- Le 23 mars est la date retenue pour travailler sur la PPI par la préfecture.

Mme la Présidente.- Je vous remercie de votre attention et de votre présence ce matin.